COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

C.P.S. N° 49 - (10 F)

20 SEPTEMBRE 1993

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

LE GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, N'EST FORT QUE DU DESARROI POLITIQUE DU PROLETARIAT ET DE LA JEUNESSE

LES SONDAGES : UN MOYEN DE MATRAQUER POLITIQUEMENT LES MASSES

Balladur est au pouvoir depuis bientôt six mois. Du point de vue du prolétariat et de la jeunesse son bilan est effrayant (voir l'article suivant). Et encore les décisions qu'il a prises ne sont pas toutes en application. Il se prépare à dynamiter le corps des enseignants de l'enseignement public et l'enseignement public. Il déchaîne ses foudres contre les immigrés. Or, s'il faut en croire les instituts de sondages, les "satisfaits du Premier ministre" qui n'étaient que 56 % en avril, se seraient élevés, fin août, à 61 %. Autrement dit, la classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse seraient masochistes. Evidemment il n'en est rien. Ces sondages sont des mensonges. Ce sont des moyens politiques mis au service du gouvernement et de sa politique. Il s'agit de faire croire aux couches exploitées qu'il n'y a "rien à faire", qu'il faut qu'elles se résignent à subir cette politique, ce gouvernement.

La réalité est que ce gouvernement est confronté à des contradictions, immanentes au régime capitaliste en crise, dont aucun gouvernement bourgeois, ou au service de la bourgeoisie, ne peut atténuer les conséquences, pour le capital, sans diminuer brutalement le pouvoir d'achat des travailleurs, dégrader non moins brutalement leurs conditions de travail et d'existence. La crise récurrente qui dure depuis 1974-75 est depuis 1990-91 dans une phase aiguë. On ne sait si elle va s'atténuer ou, au contraire, s'aggraver jusqu'à disloquer le marché mondial et la division internationale du travail, précipitant le monde dans une catastrophe effroyable.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE INTERNATIONALE RESTE MAUVAISE

Comment évolue la conjoncture économique internationale ? Les perspectives de l'économie capitaliste restent sombres. "Le Monde" du 2 septembre a reproduit les données officielles américaines sur l'évolution du PIB des USA :

> *«Les experts tablaient sur une croissance de 1 %. En réalité le produit intérieur brut (PIB) aux Etats Unis a cru de 1,8 % en rythme annuel au deuxième trimestre, selon la deuxième estimation du département du commerce publiée le 31 août. Autre bonne nouvelle pour l'économie américaine, la révision annuelle des chiffres du PIB montre que, depuis la sortie de la crise, de la fin du premier trimestre 1991 au second trimestre de 1993, la croissance a atteint en moyenne 2,4 % l'an et non 2 % comme le département du commerce l'estimait jusqu'ici.»*

Ensuite viennent de sérieuses restrictions :

> *«Cela étant, la reprise américaine n'en reste pas moins modeste comparée à celles qui avaient été observées depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Et, facteur troublant, elle ne génère que relativement peu d'emplois.»*

Encore faut-il ajouter, sur ce dernier point, que ce sont des "petits boulots" qui sont créés, alors que continue à diminuer le nombre des emplois industriels.

Quelques indications supplémentaires : la dette fédérale américaine passera de 3 973 milliards de dollars en 1992 à 4 353 en 1993 (fin d'année budgétaire au 30 novembre), le déficit budgétaire de 290 à 327 milliards de dollars, soit environ de 4,5 à 5 % du PIB. Le déficit du commerce extérieur des USA s'est accru de 44 % entre mai et juin 1993. Les importations ont augmenté de 5,1 %. Les exportations ont chuté de 8,1 %. Cela provient principalement de la baisse des commandes européennes, et de la hausse des importations venant du Japon. Il serait nécessaire de savoir quels secteurs de la production progressent, quels sont ceux qui stagnent ou encore reculent (en 1992 les investissements auraient augmenté de 5 %, mais après un recul considérable au cours des années précédentes). En l'état actuel on ne peut conclure que la plus puissante économie du mode de production capitaliste va impulser la reprise de l'ensemble du système.

Le Japon est la seconde puissance économique et pèse d'autant sur la dynamique de l'ensemble du système capitaliste. Or, l'économie japonaise continue à patiner malgré deux plans de

relance mis sur pied par le gouvernement nippon l'un, à l'automne de 1992, qui devait atteindre le niveau de 10 700 milliards de yens, soit 400 milliards de francs et 2,5 % du PIB du Japon, l'autre, en avril de cette année, qui s'est élevé à 13 200 milliards de yens. Un nouveau "plan de relance" est en préparation. Il s'élèverait à 6 000 milliards de yens. En 1993 la croissance du PIB ne dépasserait pas 1,1 %. Certains indiquent même qu'au deuxième trimestre l'activité économique serait en baisse. Pourtant le solde positif de la balance des paiements courants atteindrait 150 milliards de dollars (117 en 1992, 72 en 1991) en dépit du fait qu'en un an le prix du yen, exprimé en dollar s'est accru de 20 %. Il apparaît donc que l'économie japonaise ne sera pas, à échéance prévisible, un moteur d'une reprises de l'économie capitaliste dans son ensemble.

Quant à la troisième puissance capitaliste du monde, l'Allemagne, rien ne permet d'envisager qu'elle joue dans un avenir proche un rôle moteur dans la reprise économique en Europe et dans le monde.

UN OPTIMISME DE COMMANDE...

Le gouvernement RPR-UDF n'en fait pas moins semblant d'être optimiste. Edmond Alphandery, ministre de l'Economie a affirmé le 30 août :

«Selon toute vraisemblance, nous sommes dans le creux du cycle, à un faible niveau d'activité économique. Ce plancher devrait déboucher sur une véritable reprise d'ici quelques mois.»

Il ajoute :

«Au second trimestre de cette année, la baisse apparente ne serait que modeste (0,3 %). Il semblerait que cette stabilisation de l'activité soit appelée à se prolonger durant le second semestre.»

Plus optimistes sont encore les prévisions économiques sur lesquelles s'appuie la préparation du budget 1994 : le PIB croîtrait en 1994 de 1,3 à 1,4 % en 1994. Il faut noter que de toute façon cela ne permettrait, tout au plus, que de rattraper le niveau atteint, avant la "récession", par le PIB. Mais plus généralement, "autant en emporte le vent" des prévisions sur lesquelles s'appuie la préparation du budget.

...ET LA REALITE

La réalité est plus exactement exposée par le commentaire de la note de conjoncture de l'INSEE que fait "Le Monde" du 22-23 août :

«Le recul (du PIB, NDLR) *atteindra, dépassera même probablement 1 %. Une récession d'une telle ampleur ne s'était pas vue depuis très longtemps puisque même en 1975 le contre coup du premier choc pétrolier* (c'est à l'augmentation brutale du prix du pétrole que les économistes bourgeois attribuent les "récessions de 1974-75 et de 1981-82, non aux contradictions du mode de production capitaliste) *n'avait entraîné qu'un recul de 0,3 % du PIB.*

La chute du premier trimestre s'explique par la production industrielle qui a beaucoup plus reculé qu'on ne le pensait. Déjà l'indice trimestriel publié par l'INSEE, le 13 août, avait fait apparaître une baisse de 1,9 % au cours des trois premiers trimestres par rapport au quatrième trimestre de 1992, un recul considérable qui atteint 5 % en un an (premier trimestre 1993 comparé au premier trimestre 1992). Le plus inquiétant pour les capacités futures de l'industrie française est que ce recul s'explique d'abord par une nouvelle baisse absolue d'équipement professionnel - 3 % au premier trimestre, -8 % en un an. Pour l'ensemble des investissements, le compte trimestriel que vient de publier l'INSEE montre un véritable effondrement - 3,6 % par rapport au quatrième trimestre de 1992, - 5,7 % en un an.

L'économie française va sortir affaiblie de la récession dans laquelle elle est plongée.»

Le capitalisme français est un capitalisme décadent. En tout état de cause, à supposer qu'il y ait "reprise", sa position sur le marché mondial et dans la division internationale du travail sera affaiblie, à la suite de la "récession". Or, en régime capitaliste la conséquence est implacable : pour lutter contre les concurrents il faut aggraver l'exploitation, faire chuter la valeur de la force de travail. Et, compte tenu de la conjoncture internationale, la "reprise" en France, au moins à un niveau significatif, est peu probable.

L'OPINION DE RAYMOND BARRE

Les problèmes auxquels est confronté le capitalisme français restent entiers et prennent à la gorge le gouvernement RPR-UDF. Comment faire face ? Barre a essayé de formuler des réponses. S'y arrêter est nécessaire. Politiquement il représente aujourd'hui peu de chose, mais il reste économiquement et financièrement un porte parole représentatif des exigences de couches très importantes du capitalisme financier français :

Dans sa "Lettre mensuelle" de fin juin 1993, il écrivait : *Conjoncture* :

«L'économie française est en récession. Dans une conjoncture internationale et européenne maussade, elle ne peut compter sur un environnement porteur. Il est donc réaliste et prudent de considérer que (...) 1994 sera à tout le moins une année stagnante, et de s'attendre à ce que le chômage continue d'augmenter même s'il le fait à un rythme ralenti (...)»

Mais il ne faut pas céder *"aux vieux démons"* à la tentation *"du Franc faible, de la relance sans mesure, d'une protection anémiante"*. Pourtant Barre explique :

«Par rapport aux quinze années qui viennent de

s'écouler, la politique économique doit changer d'objectif prioritaire (...) Il faut aider les entreprises à passer un cap difficile. La baisse des taux d'intérêt est utile mais n'est pas suffisante. Les banques ne répercutent pas immédiatement, ni totalement la baisse des taux de la Banque centrale ; celle-ci ne peut ramener les taux à un niveau insignifiant ; enfin les entrepreneurs prennent leurs décisions en fonction des taux d'intérêts mais aussi de la demande. Voilà pourquoi quand celle-ci est faible il faut accepter un déficit budgétaire plus large, financé par l'emprunt à long terme, mobilisant l'épargne oisive. Mais une telle régulation budgétaire conjoncturelle impose que les dépenses publiques soient soigneusement ciblées et que les dépenses fiscales provenant ultérieurement de l'amélioration de l'activité économique ainsi que des ressources financières provenant des privatisations soient affectées avant tout autre emploi à un amortissement de la dette publique.»

Selon Barre :

«La situation de l'emploi ne sera à terme améliorée que par un allégement significatif et définitif de la contribution des entreprises au financement du système de protection sociale (...) Il faut agir aussi vite que possible, même si les ressources de remplacement ne peuvent être immédiatement obtenues par la mise en œuvre de la solidarité nationale et si les économies justifiées ne peuvent être réalisées sur le champ. L'impact psychologique recherché justifie une telle atteinte à l'orthodoxie financière, pourvu qu'elle demeure dans les limites supportables.

(...) En fin de compte, la situation économique et psychologique de la France exige que la politique économique ait un objectif clairement affirmé, qu'elle comporte des mesures peu nombreuses, dépouillées de toutes complications bureaucratiques, cohérentes et convaincantes, qu'elle réponde aux trois problèmes qui se posent aux entreprises qui ont des répercutions négatives sur l'emploi : un problème de trésorerie, un problème de demande, un problème de charges sociales. Ainsi sera-t-il possible de faire face aux conséquences psychologiques d'un automne sans éclaircies, où la pression de l'opinion risque de s'intensifier en faveur d'une politique de relance à tout va.»

L'UTILISATION DE L'EMPRUNT

En dépit des affirmations de Balladur, sa politique économique est oscillante : "relance" ou pas "relance" ? Déjà la deuxième mouture du plan Balladur, votée par le parlement infléchissait la politique gouvernementale dans le sens de certains éléments de relance. Le lancement d'un emprunt de 40 milliards de francs signifiait que Balladur s'engageait vers l'augmentation des dépenses de l'Etat, sans augmentation apparente du déficit budgétaire. Il est vrai qu'il prétendait que c'était simplement une avance sur ce que rapporterait la privatisation de certaines entreprises étatiques. Mais l'emprunt, grâce à la mobilisation des banques, a rapporté à l'Etat 110 milliards de francs (ce n'est en aucune manière, ainsi que le prétend Balladur, un plébiscite populaire, mais le soutien du capital financier qui s'est manifesté ainsi). Cet emprunt va alourdir encore la dette de l'Etat et le service de la dette. Que va en faire le gouvernement RPR-UDF ?

Les 40 milliards prévus devraient être utilisés ainsi : 14 milliards pour financer le plan Balladur I et 26 milliards pour financer le plan Balladur II. 10 milliards de francs affectés à des mesures de soutien de l'emploi ; 8 milliards de dotations au capital des entreprises publiques ; 8 milliards à la construction de logements, aux travaux publics et à l'environnement (dont 4 pour la restauration des quartiers dégradés des villes et 3 pour le bouclage des contrats Etat-régions).

L'emprunt a rapporté 70 milliards de plus qu'il n'était officiellement prévu. 35 milliards devraient servir à réduire à 80 milliards l'avance de paiement de la TVA que font à l'Etat, pour un mois, les "entreprises". Reste 35 milliards. 20 d'entre eux sont mis en réserve pour financer le budget de 1994. 15 milliards seront donnés aux collectivités locales pour des mesures en faveur de l'emploi (7 milliards) et la participation à l'équipement des collèges et des lycées (8 milliards). Ce n'est plus la "désinflation compétitive" chère à Bérégovoy, ce n'est pas la "dévaluation compétitive" que prône une partie du capitalisme français.

DES ATTAQUES DE SEGUIN... A LA DEVALUATION DE FAIT

Déjà le 16 juin, Philippe Seguin, élu président de l'Assemblée Nationale par la majorité RPR-UDF, s'était livré à une implicite, mais âpre critique de la politique économique et financière que pratique le gouvernement. A l'université d'été des jeunes du RPR qui s'est tenue les 4 et 5 septembre à Strasbourg, Seguin a remis ça en se faisant le porte parole *"d'une autre politique"*, celle de la relance économique ne se souciant que peu de la défense du franc, capable de résoudre la question du chômage en ne mettant pas en cause les acquis sociaux — au moins le prétend-il—. Sans doute il y a dans cette sortie une part de manœuvre politique, mais en ce qui concerne la "relance", Seguin exprime l'orientation que voudrait voir appliquer une partie du capitalisme français. Il convient de préciser ce que Seguin entend par "conquêtes sociales" : la définition et l'application d'un *"nouveau pacte social"*, autrement dit une nouvelle mouture de *"l'association capital-travail"*. La direction de FO fait écho à la politique de "relance".

En dépit des "sondages", Edouard Balladur est marqué par un dur échec. Il avait proclamé qu'il ne dévaluerait pas le Franc. Il a souscrit à l'adoption de la déclaration du 2 août qui rétablit le flottement de fait des monnaies participant aux SME. Et le franc se situe actuellement à environ 5 % de son cours pivot au sein du SME, exprimé en mark (avant le 2 août le plancher se situant à -2,25 % du cours pivot). Balladur maintient tout de même de hauts taux d'intérêt de peur que le franc ne chute. Néanmoins la spéculation peut reprendre à tout moment. C'est une dévaluation sans les avantages de la dévaluation. La baisse des taux d'intérêt est en effet une condition (bien que non suffisante) pour que se produise une reprise significative. Le

budget 1994 donnera peut-être des indications plus précises sur l'orientation économique et monétaire du gouvernement.

A PROPOS DE LA LOI PASQUA

Par contre, le gouvernement RPR-UDF n'a pas plus d'hésitation dans ses attaques contre les immigrés qu'il n'en a dans celles contre le prolétariat et la jeunesse. D'ailleurs il s'agit d'une seule et même politique. La censure par le Conseil Constitutionnel de quelques dispositions de la loi Pasqua sur la "maîtrise de l'émigration et les conditions d'entrée en France des étrangers" ne change pas le fond de la politique anti-immigrés. Ce n'est pas la loi dans son ensemble qui est censurée mais certaines de ses dispositions. Mais — l'automaticité de l'interdiction du territoire pour toute personne reconduite à la frontière — l'interdiction pour les étudiants étrangers de faire venir leur famille — la possibilité de mettre en rétention administrative le demandeur d'asile ne possédant pas les documents permettant de le renvoyer dans son pays — le droit pour le procureur de la République d'autoriser un maire à surseoir à un mariage — sont remis en cause. Le Conseil Constitutionnel a également émis des "réserves interprétatives" dont le gouvernement devra obligatoirement tenir compte puisque, selon l'article 62 de la Constitution, les décisions du Conseil *"s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles"*. Elles portent particulièrement sur l'exercice du droit d'asile et sur le contrôle des titres de séjour des étrangers par la police. Elles visent à assurer le respect des *"libertés et droits fondamentaux"* (d'après "Le Monde" des 15 et 16 août). Si la loi est admise en tant que telle (ce qui est l'essentiel), ce sont là des limitations gênantes pour le gouvernement.

Charles Pasqua a immédiatement affirmé que :

> *«Nos propositions bénéficiaient d'un très large consensus et le texte avait été adopté à l'unanimité de la majorité à l'Assemblée et au Sénat. Le Conseil, en prenant sa décision, non pas en fonction des textes mais en les interprétant, empêche le gouvernement d'appliquer sa politique. Les conséquences de ses décisions sont très mauvaises pour l'intérêt national.»*

Pourtant :

> *«Des blocs entiers sont validés qui permettent de résoudre beaucoup de problèmes.»*

Mais :

> *«Ça va avoir pour conséquence de rendre plus difficiles les reconduites à la frontière, car en sept jours on n'a pas le temps de clarifier la situation de l'étranger... C'est une décision très lourde de conséquences. Quand on sait que l'Allemagne enregistre quatre cent mille demandes d'asiles (contre quarante mille en France) et n'en accepte que 5 %, on risque d'avoir une augmentation considérable... et d'être soumis à une formidable pression de l'opinion publique. La convention de Schengen devient inapplicable. On ne peut supprimer le contrôle aux frontière sans cette mesure* (l'application de la convention de Schengen) *compensatoire... Si on veut appliquer la convention de Schengen, il faudrait alors engager une procédure de réforme constitutionnelle.»*

Le 25 août, réunis en "séminaire", le gouvernement décidait de proposer un amendement à la Constitution qui rende possible l'application des accords de Schengen. Ceux-ci stipulent que si un des pays qui en est signataire refuse d'accorder, sur son territoire, le droit d'asile à un étranger qui en ferait la demande, les autres pays également signataires de ces accords n'ont pas à accorder sur leurs territoires le droit d'asile à cet étranger. Mitterrand s'est déclaré opposé à une modification de la Constitution à propos du droit d'asile. Dans ce cas le vote du Parlement ne suffit pas. La modification de la Constitution exigerait alors l'organisation d'un référendum. Mitterrand a proposé que le gouvernement consulte le Conseil d'Etat pour savoir si une modification de la Constitution était vraiment nécessaire pour pouvoir appliquer les accords de Schengen. Balladur a accepté. On en est là pour l'instant.

LES COUPS D'EPINGLE DE MITTERRAND

Cet épisode est inséparable d'autres. Mitterrand a refusé de convoquer une session extraordinaire du Parlement pour qu'il puisse finir de voter la loi modifiant la loi Falloux sur l'enseignement (voir l'article sur les enseignants et l'enseignement que publie ce numéro de CPS). Le 28 juillet, le Conseil d'Etat a déclaré irrecevable la loi qui visait à la modification des règles de fonctionnement des Universités établies par la loi Savary de 1984. La modification de ces règles ne peut être laissée à la seule appréciation du gouvernement, elle dépend exclusivement du Parlement. Ensuite ce furent les décisions qu'il a prises à l'encontre de la loi Pasqua sur les immigrés.

Il serait naïf de croire que Mitterrand agit sans intentions politiques qui dépassent le sujet apparemment concerné. Il serait non moins naïf de croire que le Conseil Constitutionnel est politiquement neutre. C'est en accord avec Mitterrand, ou à son instigation, que le Conseil d'Etat s'est prononcé. Ce sont des coups d'épingle portés au gouvernement RPR-UDF. Les fins politiques que Mitterrand poursuit ne sont pas claires et ne peuvent l'être car lui aussi se situe sur le plan de la défense du régime capitaliste, de la société et de l'Etat bourgeois. Il veut surtout défendre ses "prérogatives" de Président et pour cela il tente de provoquer des failles dans le gouvernement, entre le RPR et l'UDF et à l'intérieur de ces formations.

CHIRAC ET SON DISPOSITIF

La presse fait grand cas des rivalités qui s'élèveraient à l'intérieur du RPR par suite de la "popularité" croissante de Balladur. Elle en ferait un rival potentiel, redoutable, de Chirac à la candidature à la présidence de la République, élection dont la date normale est dans 18 mois. Il faut beaucoup d'optimisme au compte du Premier ministre, car d'ici un an et demi les conséquences de sa politique contre la classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse se feront lourdement sentir. Il est vrai que Balladur évite aujourd'hui d'engager le fer contre Mitterrand et de commencer prématurément la campagne

électorale. Les problèmes auxquels il est confronté sont déjà assez épineux sans qu'il complique la situation par un conflit ouvert et dur avec la présidence de la République, d'autant que les piqûres d'épingle de Mitterrand n'empêchent pas Balladur, fut-ce avec quelques détours, d'appliquer sa politique ultra-réactionnaire

Par contre Chirac a intérêt à se démarquer, plus ou moins discrètement, de la politique que pratique le gouvernement. C'est une des fonctions de Balladur que de servir de paratonnerre, de gilet pare-balles, à Jacques Chirac. C'est pour cela qu'il l'a fait nommer Premier ministre, lui restant en réserve de candidature à la présidence de la République. A l'université d'été des jeunes du RPR, en même temps qu'il lançait une violente attaque contre la politique que pratique Balladur, qu'il proposait *"une autre politique"*, Philippe Seguin exaltait le rôle que Jacques Chirac a joué :

> *«C'est à Jacques Chirac que nous devons pour l'essentiel, le changement de majorité. Le gros de la besogne c'est bien lui qui l'a abattu. Demain ce sera grâce à son charisme personnel, grâce à sa capacité de rassemblement que notre mouvement sera l'artisan du renouvellement profond qu'attendent les Français et que seule peut permettre l'échéance présidentielle.»*

Philippe Seguin est devenu président de l'Assemblée Nationale par la volonté de Jacques Chirac, comme Balladur est devenu et reste Premier ministre par la volonté de Chirac. Seguin accomplit sa tâche, comme Balladur accomplit la sienne. Chirac laisse entendre qu'il y a du vrai dans les critiques de Seguin. Mais il reste discret. A l'occasion il exalte *"l'amitié de trente ans"* qui le lie à Balladur. Il est le maître du jeu et a placé chacun à la place qu'il occupe : Balladur assure les responsabilités gouvernementales et en assume, ou en assumera les conséquences. Seguin est le joker de Chirac

Il le dédouane et définit une "autre politique" aux tonalités populistes et gaullistes que Chirac fera vraisemblablement sienne le moment venu. Bien sûr la classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse n'ont rien à en attendre, sinon d'en faire les frais, car elle serait une autre variante de la politique de défense, au détriment des masses, du capitalisme français en crise, de l'impérialisme français décadent. Quant au gouvernement en place, il demeure le gouvernement Chirac-Balladur, le gouvernement RPR-UDF qu'il faut combattre, vaincre et chasser.

SPONTANEITE DU PROLETARIAT

Le prolétariat et la jeunesse subissent durement l'offensive réactionnaire tous azimuts. Ils ne sont pourtant pas écraseés politiquement. Mais la défaite politique qu'ils ont subie en mars pèse sur eux (subir une défaite politique ne signifie pas nécessairement être écrasé). Ou plutôt : en chassant Giscard d'Estaing de la présidence de la République, en y élisant Mitterrand parce que principal dirigeant du PS, en élisant une majorité de députés PS-PCF à l'Assemblée Nationale en mai-juin 1981, ils ont remporté une victoire politique qu'ils ont renouvelée en 1988. Mais ils n'ont pas eu les moyens, dans une seconde phase, de submerger Mitterrand, le PS et le PCF et la majorité PS-PCF, de s'ouvrir ainsi la voie vers la constitution d'un gouvernement ouvrier, en passant par la transition d'un gouvernement PS-PCF sans ministres représentant d'organisations et de partis bourgeois ou/et membres du personnel politique de la bourgeoisie. Mitterrand a formé des gouvernements bourgeois dirigés par des socialistes, du gouvernement Mitterrand-Mauroy-Fiterman-Crépeau (gouvernement de l'"Union de la gauche") au gouvernement Mitterrand-Bérégovoy-Soisson-Durieux-Tapie. Naturellement ces gouvernements ont pratiqué, contre les électeurs du PS et du PCF, les masses exploitées, une politiques de défense des intérêts du capital. Résultat : les partis bourgeois, le RPR, l'UDF ont repris le pouvoir.

De 1981 à 1993 aucun Parti Ouvrier Révolutionnaire n'a formulé une politique ouvrière de rupture des organisations ouvrières (partis et syndicats) avec la bourgeoisie, de Front Unique de ces organisations, pour un gouvernement de ce Front Unique, dans les conditions du moment, c'est-à-dire alors qu'il y avait à l'Assemblée Nationale une majorité de députés membres du PS et du PCF. Aujourd'hui, aucun parti, aucune organisation ouvrière (sauf le Comité pour la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire, l'Internationale Ouvrière Révolutionnaire) ne tire les leçons des années 1981-1993. Le PS et le PCF adoptent une attitude "critique" vis à vis du gouvernement Chirac-Balladur tout en se situant dans le même cadre. Les dirigeants des centrales syndicales participent à toutes les réunions où le gouvernement RPR-UDF les convie, à tous les organismes de "participation" mis en place par ce gouvernement et les gouvernements précédents pour servir de couverture et de courroie de transmission à leurs politiques bien que rien, légalement, ne les y contraigne.

Aussi ce qui domine parmi le prolétariat et la jeunesse, c'est un profond désarroi politique. D'autant plus que l'effondrement des régimes bureaucratiques de la partie Est de l'Allemagne et de l'Europe, le déchirement de la bureaucratie du Kremlin, la dislocation de l'URSS, le processus de restauration du capitalisme engagé dans ces pays troublent profondément le prolétariat mondial.

Mais, comme souvent, la situation politique est alternative. Ou le prolétariat surmonte, dépasse son désarroi et les rapports politiques s'inversent ; ou ce n'est pas le cas et il subit de nouveaux coups qui le font refluer plus encore. La capacité de la bourgeoisie de mener la politique ultra-réactionnaire, dont elle a besoin pour répondre à sa propre crise, la possibilité que ce soit directement ses partis qui soient au pouvoir, ne proviennent pas de sa force politique intrinsèque, mais de la trahison des partis ouvriers traditionnels et des appareils syndicaux et du désarroi du prolétariat, qui en résulte. Surmonter ce désarroi : tel est le problème.

Il faut faire fond sur la spontanéité de la classe ouvrière, de la population laborieuse, de la jeunesse. La spontanéité du prolétariat n'est pas une donnée fixe. Elle est toujours historiquement conditionnée. Le prolétariat est un ensemble vivant. Tant qu'il n'est pas laminé, pulvérisé, comme le fut le prolétariat allemand par les SA et l'appareil d'Etat lorsque Hitler eut accédé au pouvoir, une fermentation politique se produit dans ses rangs qui est une assimilation, jusqu'à un certain point, de son expérience politique récente et encore brûlante. Ces processus sont à l'origine de ces puissants raz-de-marée spontanés qui déferlent à certains moments, submergent les partis ouvriers traditionnels, les appareils des centrales et des organisations syndicales et qui peuvent modifier profondément les rapports politiques à l'avantage du

prolétariat, sans pour autant assurer automatiquement et pleinement sa victoire politique. Exemples récents : le mouvement des étudiants de novembre-décembre 1986, la grève générale de mai-juin 1968, la grève générale des travailleurs de la fonction et des services publics d'août 1953, la grève générale de mai-juin 1936, bien d'autres exemples pourraient être cités.

Une telle éventualité se produisant à nouveau, les rapports entre la classe ouvrière, le PS, le PCF, les appareils syndicaux, ne seront plus ceux existant en 1981. Déjà en 1981 ils furent différents de ceux existant en 1936. Cependant, et cela indique les limites de la spontanéité, le prolétariat lui-même, sans Parti Ouvrier Révolutionnaire, ne peut pas prendre le pouvoir, pas plus qu'il ne peut construire ce parti. En conséquence, il aura encore recours aux partis ouvriers traditionnels, si dégénérés soient-ils, aux appareils syndicaux si pourris et liés à la société et à l'Etat bourgeois soient-ils. Il devra encore chercher à les utiliser, mais dans des rapports différents de ceux existant en 1936 et en 1981, ce qui ne changera pas la nature de ces partis et de ces appareils.

TACHES POLITIQUES

Les tâches politiques actuelles sont simples à définir, sinon à réaliser. Contribuer à ce que le prolétariat assimile les enseignements de l'étape qui vient de se terminer et en tire le plus possible les leçons. Lui ouvrir une perspective politique en tenant compte de ce qu'il ne peut sauter par dessus sa tête et se passer des organisations ouvrières traditionnelles, le PS et le PCF, les syndicats, si traîtres que soient ces partis et les appareils syndicaux. Dans cette activité politique, il s'agit d'établir des bases pour la construction du POR.

La ligne politique, l'orientation politique à suivre peuvent être rapidement définies ainsi : le prolétariat et la jeunesse ont à exiger des partis traditionnels, des directions des confédérations syndicales : qu'ils rompent avec la bourgeoisie, qu'ils combattent le gouvernement Chirac-Balladur, RPR-UDF, qu'ils réalisent le Front Unique pour que ce gouvernement soit balayé et que soit porté au pouvoir un gouvernement de ce Front Unique, ne comprenant pas de ministres représentant d'organisations et de partis bourgeois, ou étant membres du personnel politique de la bourgeoisie. Ils ont à militer, notamment dans les syndicats, pour un programme ouvrier, capable d'en finir avec la crise, de la seule façon possible : en établissant un gouvernement ouvrier qui exproprie la bourgeoisie de la possession de l'essentiel des moyens de production, élabore et applique sous contrôle ouvrier un plan de production, afin de satisfaire aux immenses besoins des masses, un gouvernement qui s'engage sur la voie menant au socialisme.

Tel est le contenu du mot d'ordre : "Front Unique des organisations ouvrières (partis et syndicats) contre le gouvernement RPR-UDF et sa politique". Mais à l'évidence la classe ouvrière est beaucoup plus directement et immédiatement en relation avec les organisations syndicales. Il lui est possible de peser directement sur elles (surtout lorsqu'elle s'ébranle) cela en dépit de leurs effectifs squelettiques. D'autre part, les appareils syndicaux, confédéraux fournissent au gouvernement et au patronat une couverture à leur politique, par la "participation" notamment ce sont des courroies de transmission de celle-ci. C'est pourquoi, actuellement, il est indispensable de mettre l'accent sur leur rupture avec le gouvernement et le patronat (A bas la participation !), sur le Front Unique des organisations et centrales syndicales pour combattre la politique du gouvernement Chirac-Balladur, le gouvernement RPR-UDF, pour le vaincre, le chasser du pouvoir et ouvrir ainsi la voie à un gouvernement du Front Unique des organisations ouvrières.

Le 15/9/1993

LE GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, FAIT LA GUERRE AU PROLETARIAT ET A LA JEUNESSE.

A SON EXIGENCE LES DIRIGEANTS SYNDICAUX SIEGENT A SES COTES AU LIEU DE ROMPRE AVEC LUI, DE LUI DECLARER LA GUERRE, D'ORGANISER CETTE GUERRE, DE LA FAIRE POUR LA GAGNER

LE GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF "LIE SA POLITIQUE" SOCIALE "A SA POLITIQUE ECONOMIQUE"

Le 6 septembre, les dirigeants des centrales syndicales se sont tous rendus à la convocation de Balladur. Or, lisons ce que celui-ci a expliqué lors de sa conférence de presse du 25 août :

«La crise économique nous impose une prudence, un scrupule particuliers en matière de protection sociale. La solidarité doit être impérativement maintenue et je suis persuadé que la politique économique et la politique sociale sont intimement liées l'une à l'autre».

Utilisant la forme et le ton jésuitiques qui lui sont habituels, Balladur fait preuve d'un "humour" particulier. L'économie

capitaliste, et plus particulièrement l'économie française, est en crise profonde. Le gouvernement Chirac-Balladur, le gouvernement RPR-UDF, met tout en œuvre pour faire face à cette crise au mieux des intérêts du capital. Liant sa politique économique à sa "politique sociale", il a engagé une guerre implacable contre les travailleurs pour diminuer leur pouvoir d'achat, dégrader profondément leur condition de travail (quand ils en ont) et de vie.

Non seulement le gouvernement bloque les salaires nominaux, mais il les réduit. Au mois de juillet, les salaires nominaux ont été amputés d'au moins 1,3 % par l'augmentation de la CSG alors que Balladur décidait qu'il n'y aurait pas, en 1993, d'augmentation des salaires des travailleurs de la fonction et des entreprises publiques.

Dans le même temps, à la demande du gouvernement, l'Assemblée Nationale RPR-UDF votait un plan "d'économie" touchant la Sécurité Sociale, s'élevant à 32,2 milliards de francs en dix-huit mois. Il comprend la baisse de 5 points des remboursements, la hausse de 5 francs par jour du forfait hospitalier. La réforme du régime des retraites était également votée ainsi que la modification du régime de retraite de la Sécurité Sociale : les annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à temps plein passent de 37,5 à 40 ; la base de calcul du montant des retraites ne sera plus les 10 meilleures années de salaire, mais les 25 meilleures années ; indexation non plus sur l'évolution des salaires bruts, mais sur un indice des prix qui ne correspond pas à leur réalité ; suppression des avantages particuliers qui permettaient d'intégrer au calcul des annuités certaines années pendant lesquelles le retraité n'a pas contribué aux caisses de retraite.

A cela il faut ajouter l'accord conclu entre le CNPF et les dirigeants des centrales syndicales (seuls ceux de la CGT ne l'ont pas signé) qui pour combler le déficit de l'UNEDIC fait passer la contribution des salariés de 2,07 % de leurs salaires à 2,42 % et réduit les prestations servies aux chômeurs (introduction d'un délai de carence, baisse plus rapide de l'allocation dégressive). Il faut encore ajouter la discussion ouverte entre les "syndicats" de médecins et la direction (FO) de la caisse d'assurance maladie en vue de la réduction des dépenses de santé. Objectif : 10,7 milliards d'économie. Cette liste n'est pas limitative.

"L'AVANT-PROJET DE LOI QUINQUENNALE SUR L'EMPLOI"

Balladur poursuit :

> *«C'est pourquoi attaché que je suis au renforcement du dialogue social, j'ai (invité) les organisations syndicales à venir rencontrer les ministres responsables à l'hôtel Matignon le 6 septembre prochain. L'objet sera la discussion de la loi quinquennale sur l'emploi».*

Pour l'essentiel, en quoi consiste l'avant-projet de loi que Michel Giraud, ministre du travail, a rendu public le 19 août ? La première partie est centrée sur "l'aide à l'emploi". Ces "aides" consistent en exonérations de charges pour les patrons, comme la "budgétisation des cotisations d'allocations familiales" que les patrons ne paieront plus. *"A l'horizon de 1998, au minimum tous les salaires inférieurs à 1,5 fois le SMIC seront exonérés de cotisations d'allocations familiales et les salaires compris entre 1,5 et 1,6 fois le SMIC seront assujettis à une cotisation réduite de moitié"*. Une précision est indispensable : ce sont les patrons qui paient jusqu'alors ces cotisations. Il s'agit donc qu'ils ne la paient plus et que ce soit l'Etat qui prenne en charge le financement des allocations familiales. *"L'allégement des mesures d'exonération de charges sociales* (que paient les patrons, NDLR) *pour l'embauche du 1er, d'un 2e ou d'un 3e salarié"* sera pérennisé.

Ensuite vient le baratin sur "l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises". Mais à y regarder de plus près il est toujours question "d'aider" financièrement des "entreprises" mères en quelque sorte.

> *«Les entreprises qui consentent des prêts à des taux privilégiés à des entreprises industrielles nouvelles, petites ou moyennes, fondées par des membres de leur personnel, peuvent, sur agrément, constituer une provision en franchise d'impôts dans certaines limites.*
>
> *Il est proposé d'étendre le champ d'application du dispositif à la création ou à la reprise d'entreprises commerciales autres qu'industrielles. En outre, le plafond du montant de la provision serait doublé lorsque le salarié concerné créerait une Société, une EURL, formes plus adaptées au développement des entreprises nouvelles. L'agrément prévu antérieurement serait supprimé».*

Sous prétexte d'"Aides à l'accès à l'emploi", de multiples exonérations de charges sont prévues pour les patrons. Ainsi les contrats d'adaptation (professionnelle) concernant les "demandeurs d'emplois âgés de 16 à 25 ans" pourront être étendus jusqu'à l'âge de 27 ans.

"LA LEGISLATION SOCIALE MISE EN PIECES"

Les garanties arrachées, au cours de dizaines d'années par la classe ouvrière, sont attaquées. Dans les entreprises comptant de 50 à 100 salariés il n'y aura plus de délégués du personnel et de délégués aux Comités d'Entreprises. Une institution unique regroupera les attributions des deux précédentes institutions. C'est la remise en cause des délégués du personnel, aujourd'hui dans les entreprises de moins de 100 salariés, demain dans l'ensemble des entreprises. Le mandat de ceux qui seront élus à cette nouvelle institution sera de deux ans. La périodicité des réunions du Comité d'Entreprise est portée à deux mois dans les entreprises de 100 à 150 salariés, alors que les heures de délégation sont réduites de 15 à 10 heures dans les entreprises de moins de 50 salariés.

L'essentiel porte sur l'"Organisation du travail", "Aménagement conventionnel de la durée du travail : incitation". "Le Monde" du 20 août synthétise ainsi :

> *«<u>Durée du travail</u> - Pour une période expérimentale de deux ans, les partenaires sociaux sont invités à négocier, dans les entreprises et les branches, des accords permettant de faire varier la durée du travail sur une base annuelle et non plus hebdomadaire "sans*

recourir au chômage technique et aux heures supplémentaires". Seules les heures supplémentaires effectuées au-delà de la moyenne feront l'objet d'une rémunération supplémentaire ou d'un repos compensateur, cette dernière solution étant favorisée. Les négociations pourront prévoir une réduction globale de la durée du travail et un bilan sera dressé d'ici à deux ans. Afin de favoriser les congés de longue durée, les règles de déblocage des fonds d'épargne salariale seront assouplies.

Le projet entend également favoriser par la négociation le travail en continu et permet aux entreprises du secteur tertiaire (les banques notamment) d'introduire le travail par roulement».

"Les partenaires sociaux" sont "invités" à "négocier" l'application de la politique gouvernementale qui vise à faire que les travailleurs soient à la disposition des patrons, en supprimant les horaires journaliers et hebdomadaires, et à opérer des coupes-claires dans les salaires en supprimant les heures supplémentaires. Le gouvernement compte que tous les dirigeants des organisations syndicales participeront à de telles "négociations" au nom de "ne pas pratiquer la politique de la chaise vide". Il se trouvera toujours quelques dirigeants de quelques organisations syndicales pour signer de tels "accords" qui, dès lors, deviendront applicables.

De nombreuses dispositions concernent l'indemnisation de la réduction de longue durée du temps de travail, l'aide au passage à temps partiel dans le cadre de plans sociaux, le développement du travail à temps partiel, l'application de l'abattement sur les cotisations sociales au temps partiel annualisé. Tout est mis en œuvre pour que le patronat dispose d'une main d'œuvre malléable et mobile tout autant que la production de la plus-value l'exige.

De plus, les préfets auront droit de distribuer à la grouille les autorisations de travail le dimanche *"dans les communes et zones touristiques d'affluence exceptionnelle"*.

Suivent vingt articles qui concernent la formation et l'insertion professionnelle et les mettent totalement entre les mains du patronat. Un article particulier devrait être consacré à cette partie de l'"Avant-projet de loi quinquennale sur l'emploi". Il faut noter cependant que ce sont des centaines de milliers de jeunes qui seront mis à la disposition du patronat avec des rémunérations dérisoires.

Dans un jeu combiné avec la CFDT qui "contestait" certaines dispositions du projet, à l'issue de la réunion du 6 septembre Balladur a annoncé le retrait de l'article sur les contrats à durée déterminée et les contrats temporaires, des "engagements" (lesquels ?) sur la formation. Il a également annoncé la fusion des articles relatifs à l'annualisation du temps de travail avec ceux relatifs à sa réduction. Ce qui ne change rien au contenu fondamental de l'"Avant-projet de loi quinquennale sur l'emploi".

L'article 52 indique :

«Un rapport d'évaluation, à mi-parcours de l'exécution de la présente loi, sera adressé par le gouvernement au parlement.

Au vu des conclusions de ce rapport et après avis du Conseil économique, le gouvernement déposera un projet de loi visant à procéder aux adaptations qui lui paraîtront nécessaires jusqu'au terme de la période quinquennale».

"L'Humanité" du 19 août avait raison de titrer un article en page 4 : "Projet de loi : la législation sociale mise en pièces". Ce qui pour elle ne doit cependant pas avoir une grande importance puisqu'elle ne consacre à l'analyse de ce texte qu'environ une demi page.

"NOUS AVONS BESOINS D'INTERLOCUTEURS SOLIDES"

C'est à partir de cette politique de guerre contre le prolétariat, de diminution brutale de son pouvoir d'achat, de dégradation de ses conditions de travail (lorsque ce n'est pas le chômage) et d'existence, que Balladur a convoqué, pour le 6 septembre, les dirigeants des centrales syndicales. Il a expliqué sans détours pourquoi il les convoquait :

«Ce n'est pas un exercice rituel ni un exercice formel auquel j'entendrais sacrifier. C'est l'expression de la volonté qui est la nôtre de nous informer des réactions et des propositions des partenaires sociaux, afin qu'il en soit tenu compte, chaque fois qu'il est possible. Nous avons besoins d'interlocuteurs : c'est vrai de l'ordre social, comme de tous les ordres, y compris la politique. Nous avons besoins d'interlocuteurs solides, responsables. En les invitant à parler avec nous, nous n'entendons pas les contraindre à l'approbation, mais simplement faire en sorte que les décisions que nous serons amenés à prendre soient parfaitement éclairées».
(ce qui est souligné l'est par CPS).

La participation des dirigeants des centrales syndicales et des syndicats à des réunions comme celle du 6 septembre, aux organismes nombreux et multiples de participation à tous les niveaux et sous diverses formes, est indispensable à l'application de la politique gouvernementale, sinon à sa définition, y compris s'ils "contestent". C'est Balladur qui l'explique.

NICOLE NOTAT

Quelles sont les réactions des dirigeants des centrales syndicales ? Commençons par Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT. "Libération" du 26 août l'a interviewée :

«"Libération" — Et la loi quinquennale sur l'emploi ?

Nicole Notat — Nous pouvons difficilement approuver dans son ensemble une loi dont une des lignes directrices est : "Baisse du coût du travail". Voilà pour la "contestation" d'usage. *(...) Mais nous savons aussi que les problèmes posés par la crise de l'emploi à la société française et à l'Europe sont très sérieux.*

L'attitude de la CFDT n'est pas de faire de l'intoxication. Quand les décisions du gouvernement vont dans le bon sens, la CFDT approuve ce qui lui paraît positif. Notamment sur l'emploi, qui est pour nous le sujet central de toute la société».

La CFDT répond positivement à l'appel de Balladur. Mais qui pouvait en douter ? C'est dans la nature de cette organisation contrôlée par la hiérarchie catholique qui n'a de centrale syndicale que le nom.

«"Libération" — Ce distinguo n'est pas fait pour clarifier votre discours...»

Nicole Notat — La loi quinquennale est une illustration parfaite des logiques contradictoires qui inspirent la politique du gouvernement, même s'il s'est attaché à gommer les propositions les plus ultra-libérales. Certains syndicats la présentent comme l'apocalypse : ce n'est pas cela non plus. Il s'agit d'un ensemble disparate. Le gouvernement veut privilégier la négociation collective, mais que fait-il ? Il rend immédiates les mesures les plus négatives et renvoie à une négociation aléatoire, puisque non contraignante, les bonnes (sic) *mesures. Il y a la volonté de dialogue, mais il y a aussi : la tentation du social directement administré par l'Etat. Autre exemple de cette logique contradictoire : le gouvernement affirme vouloir maintenir les acquis sociaux alors qu'il distille des mesures qui lentement mais sûrement les grignotent. La modification du mode de calcul des retraites pour les futurs bénéficiaires du projet en est l'exemple le plus illustratif : ce que la collectivité garantie comme protection minimale aux individus diminue. Et l'on compte de plus en plus sur des protections complémentaires aléatoires».*

Plus loin "Libération" pose d'autres questions :

«"Libération" — Vous pensez que vos critiques seront entendues ?
Nicole Notat — Après la consultation des partenaires sociaux, si le projet de loi qui sera présenté le 15 septembre au Conseil des ministres n'est pas favorablement modifié, le crédit du Premier ministre et du ministre du travail sur la concertation sera entamée. Le texte passera ensuite au Parlement. Que vont faire les députés de la majorité ? Quelle sera la capacité du gouvernement à résister aux éventuelles inflexions hyper-libérales qui pourraient être décidées par les élus ? Ce sera un test pour le gouvernement».

Sans blague !

«"Libération" — Et s'il n'en tient pas compte, la CFDT est-elle prête à discuter avec les autres syndicats d'une riposte commune ?

Nicole Notat — Pourquoi pas. En tout cas d'une action la plus convergente possible. Nous en discuterons avec nos partenaires. Mais je ne me fais pas trop d'illusions. Les commentaires de la CGT, par exemple, sont tellement opposés aux nôtres que je ne vois pas comment nous pourrions nous entendre».

La boucle est bouclée.

«Quand les décisions du gouvernement vont dans le bon sans, la CFDT approuve ce qui lui paraît positif. Notamment sur l'emploi... Les commentaires de la CGT, par exemple, sont tellement opposés aux nôtres que je ne vois pas comment nous pourrions nous entendre»

Le gouvernement, agissant au compte du patronat, du capital, a l'appui de la CFDT pour faire passer et appliquer sa "loi quinquennale sur l'emploi".

MARC BLONDEL

Que dit, qu'explique, que fait la direction de FO ? Répondant le 2 septembre à 7h20 sur l'antenne de France-Inter à Annette Hardisson, Marc Blondel, secrétaire général de FO affirmait à propos de l'"Avant-projet de loi sur l'emploi" :

«C'est le rôle de l'organisation syndicale d'essayer d'être positive, de présenter les choses d'une manière favorable. Ce qui nous est présenté est archaïque et dangereux. Ce sont de vieilles formules qui ont déjà été utilisées : la notion de flexibilité et une certaine volonté de baisse du coût du travail. Le plan est articulé : la formation professionnelle (est) *articulée sur le contrat et sur les exonérations. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'une nouvelle fois on va dire aux entreprises "on exonère les cotisations sociales pour les salariés de tel âge, et pour le premier salarié", c'est-à-dire qu'artificiellement on va inciter à embaucher. Les entreprises embauchent quand elles ont du travail et non pas pour faire plaisir, elles le démontrent tous les jours. Deuxièmement les contrats. Les contrats vont devenir, si on écoute les textes, des contrats qui seront des contrats individuels et des contrats qui seront à durée déterminée. Ça va se généraliser. On sait tout le mal et les conséquences de ce genre de choses... On remet en cause la réglementation...*

(...) Ce que je vais essayer d'expliquer à M. Giraud, c'est qu'au contraire il faudrait qu'il applique le code du travail et non pas qu'il le détruise. Et puis c'est clair : en ce qui concerne l'orientation générale, moi je ne crois pas que dans ce pays on puisse modifier sensiblement le problème du chômage s'il n'y a pas une relance industrielle, une relance d'activité économique et s'il n'y a pas une légère relance par le soutien de la demande, c'est-à-dire par le salaire. Tout le monde est conscient de cela, y compris les employeurs».

Plus loin la question suivante lui est posée :

«Lundi soir, à ce micro, M. Viannet qui est votre homologue à la CGT, vous a lancé, en quelque sorte, un appel du pied pour des actions communes à la rentrée. Est-ce que c'est envisageable malgré vos divergences idéologiques ?»

Marc Blondel — «Pardonnez-moi, ce n'est pas Viannet

qui m'a lancé un appel du pied. C'est moi. C'est moi dès juin. Fin juin, début juillet j'ai expliqué qu'à la rentrée sur les salaires, pour la compensation salariale, je prendrai des contacts avec toutes les organisations syndicales directement ou indirectement. En langage clair ça veut dire avec la CGT indirectement.

Ceci étant, maintenant tout le monde relance et tout le monde dit "il faut relancer l'action", etc... "il faut se faire entendre". Je suis tout à fait d'accord pour que nous regardions les choses à condition que nous soyons bien d'accord sur le programme. Mais je ne ferai pas des journées fourre-tout qui ne donneront pas de résultats et qui ensuite démobiliseront ceux qui auront eu l'espoir de faire changer les choses. Ça veut dire que je m'emploie en ce moment, je passe quelques coups de téléphone et j'essaie de voir un peu plus clair avec mes interlocuteurs».

Grâce soit rendue à Marc Blondel. Il "va tenter d'expliquer à M. Giraud qu'il faudrait qu'il applique le code du travail, plutôt que de le détruire". Fasse le ciel qu'il soit suffisamment éloquent pour convaincre le ministre du travail du gouvernement RPR-UDF. Derrière le ridicule de cette déclaration, il y a l'affirmation : la direction de FO entend surtout ne pas rompre le "dialogue" avec le gouvernement, répondre à l'attente de Balladur qui "a besoin d'interlocuteurs" syndicaux.

Blondel s'intègre à la cohorte des hommes politiques bourgeois qui réclament une politique de relance, Blondel ne prend pas en considération que dans le cadre du mode de production capitaliste, d'autant plus qu'il est en crise, relance ou pas relance, pour maintenir le taux de profit il est impératif d'intensifier l'exploitation des travailleurs.

Quant à "l'action unie", Marc Blondel s'en remet à la diplomatie des coups de téléphone pour la définir et se tait, au moins publiquement sur ce qu'il propose. Une chose est sûre : les moyens sont toujours adaptés à la fin poursuivie. Or Blondel prétend vouloir "convaincre" le gouvernement Chirac-Balladur en la personne de son ministre du travail. Il s'intègre en même temps aux politiciens bourgeois partisans de la "relance". Il veut surtout ne pas mettre en cause le gouvernement RPR-UDF, ne pas menacer le régime capitaliste, la société, l'Etat bourgeois.

LOUIS VIANNET

Viannet, secrétaire général de la CGT, a été lui aussi interviewé. "L'Humanité" du 31 août publie l'un de ses interviews :

«Question — Avec des différences, toutes les confédérations syndicales formulent des critiques à l'encontre du projet de loi quinquennale. Vous avez lancé un appel à l'unité syndicale. Où en êtes-vous ?

Réponse — Aujourd'hui, tout le syndicalisme français est à la veille d'une échéance dramatique. Ce dispositif gouvernemental n'est pas simplement mauvais pour l'immédiat, il touche au fondement même de ce qui a structuré les rapports sociaux dans ce pays et il conduit tout droit à la liquidation du Code du Travail, il va vider de leur contenu les conventions collectives. Le gouvernement dit : "J'en appelle à la négociation des partenaires sociaux", mais c'est complètement piégé, car le véritable terrain sur lequel s'engage cette prétendue négociation, c'est le terrain des revendications patronales, dans un contexte où les employeurs peuvent du jour au lendemain décider de licencier. Cela n'a rien à voir avec des négociations. Certains disent que le dispositif à des aspects contradictoires. J'ai beau chercher, tout ce que je constate c'est que toutes les mesures prévues vont dans le même sens : tout pour les employeurs. On va vers une forme de servage moderne.

Question — En parlant "d'aspects contradictoires" du projet de loi, vous faites allusion aux propos de Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT. Dans ces conditions, l'unité d'action syndicale que vous souhaitez est-elle possible, en tenant compte des divergences d'appréciation ?

Réponse — Je pense que la réalisation de l'unité d'action entre toutes les organisations syndicales est un élément qui peut peser le plus dans l'évolution de la situation, dans la mesure où elle détermine la capacité du syndicalisme à générer le rapport de force le plus favorable aux salariés. Cela étant, je suis lucide. L'idéal voudrait que toutes les organisations syndicales portent sur l'ensemble du projet le même jugement. Force est de constater que ce n'est pas le cas, et la question qui nous est posée est de savoir comment avancer malgré tout. Autrement dit est-ce que l'on peut renoncer aux efforts ? Pour ma part, je pense le contraire, et pour plusieurs raisons. La première, c'est que la bataille que nous menons pour la réalisation de l'unité d'action ne touche pas seulement au dispositif gouvernemental actuel. Elle vise à ressourcer le syndicalisme, pour qu'il ait cette capacité de peser sur les événements. La seconde est que le besoin d'unité d'action est fortement ressenti par les salariés. La situation rend urgentes des avancées en la matière.

Question — Comment ?

Réponse — J'y venais. Dans quel état d'esprit sommes-nous ? Il y a des approches différentes entre les organisations syndicales. Bien. Et dans le même temps, il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels toutes les organisations syndicales se retrouvent pour porter un jugement négatif et affirment leur volonté de le combattre. Il y a aussi tous les progrès réalisés dans les luttes unitaires dans différentes branches. Eh bien, tout en gardant nos appréciations, tout en gardant notre personnalité et notre identité de syndicats différents dans le cadre du pluralisme syndical, unissons nos efforts sur tous les points sur lesquels nous sommes en capacité d'agir ensemble. Et si ensemble nous parvenons à la mobilisation des salariés et à mettre en échec un certain nombre de dispositions du projet, faisons-le. Nous créerons ainsi une situation nouvelle du point de vue de la réflexion des salariés, et vis à vis du patronat et du gouvernement qui, s'ils sont mis en échec, devront trouver d'autres solutions.»

C'est un beau tour de passe-passe : 1) "l'avant-projet de loi

sur l'emploi" est inacceptable ; 2) il faut l'unité d'action entre les syndicats ; 3) mais certaines organisations, la CFDT, déclarent que le "dispositif" a des "aspects contradictoires" ; 4) la bataille que nous menons ne touche pas seulement au "dispositif" gouvernemental actuel. Elle vise à "ressourcer" (?) le syndicalisme pour qu'il ait la capacité de peser sur les événements. La seconde est que le besoin d'unité d'action est fortement ressenti par les salariés. La situation rend urgentes des avancées en la matière ; 5) si ensemble nous parvenons à la mobilisation des salariés, à mettre en échec un certain nombre (souligné par CPS) de dispositions du projet, faisons-le".

En clair : alignement derrière la CFDT et acceptation du projet dans son ensemble. Le tour est joué.

LE GOUVERNEMENT FAIT LA GUERRE AUX TRAVAILLEURS LES DIRIGEANTS SYNDICAUX REPONDENT A SA CONVOCATION

Le 6 septembre, Nicole Notat, Marc Blondel, Louis Viannet ont siégé aux côtés des représentants du CNPF, sous la houlette de Balladur et certains de ses ministres — comme celui-ci le leur avait demandé parce qu'il a besoin de la participation des appareils syndicaux pour faire passer sa politique.

Certes aux élections à l'Assemblée Nationale, la bourgeoisie a remporté une victoire politique. Mais plus que jamais elle est déchirée de contradictions et elle reste intrinsèquement faible. S'il lui est possible de frapper si durement le prolétariat et la jeunesse cela vient de ce que les partis d'origine ouvrière, PS et PCF, se sont rangés entièrement du côté de la défense de l'ordre bourgeois, de son Etat, de ses gouvernements, du régime capitaliste en crise. Cependant, ce rôle ce sont, dans l'immédiat, les appareils des centrales syndicales ouvrières FO et CGT (la CFDT est un cheval de Troie de la bourgeoisie construit dans les rangs ouvriers par la hiérarchie catholique et qui le contrôle) qui le jouent le plus directement et le plus efficacement.

La classe ouvrière, la population laborieuse, la jeunesse ont à briser l'offensive la plus générale qu'un gouvernement bourgeois, le gouvernement Chirac-Balladur, le gouvernement RPR-UDF, ait mené contre eux depuis la fin de la deuxième guerre. Pour la briser, ils ont à imposer aux dirigeants des organisations ouvrières, aux dirigeants des centrales et des syndicats en particulier : qu'ils rompent avec ce gouvernement, avec la bourgeoisie, avec le capitalisme, du sommet à la base, qu'ils refusent de siéger dans des réunions du genre de celle que Balladur a organisée le 6 septembre ; qu'ils démissionnent de tous les organismes de participation et qu'ils les dénoncent pour ce qu'ils sont. Alors seront dégagés les obstacles au Front Unique des centrales syndicales et des syndicats (et au-delà des partis ouvriers), les voies et les moyens du combat efficace contre ce gouvernement et sa politique. Alors s'ouvrira la perspective d'un gouvernement du Front Unique Ouvrier.

Le gouvernement Chirac-Balladur, RPR-UDF, fait la guerre au prolétariat et à la jeunesse. Dirigeants des centrales et des organisations syndicales : rompez avec lui ; déclarez-lui la guerre, organisez-la, faites-la.

Telles sont les exigences qui doivent monter de la classe ouvrière.

L'ATTAQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, CONTRE LES ENSEIGNANTS ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La période des examens, puis des vacances scolaires, et les développements de la "crise monétaire" ont quelque peu estompé ceux de la politique gouvernementale concernant l'enseignement, qui ne s'en poursuit pas moins selon les axes prévus par le programme RPR-UDF.

Avant d'en faire un point rapide, il est bon de revenir sur deux précisions indispensables pour éviter tout confusionnisme et apprécier clairement la situation à laquelle le corps enseignant a à faire face.

LE SORT FAIT AU CORPS ENSEIGNANT DEPEND DE CELUI DE LA CLASSE OUVRIERE DANS SON ENSEMBLE

Le secteur de l'enseignement n'est en aucune manière un monde à part. Mais il ne suffit pas de s'en tenir à cette généralité. Il faut voir que, d'une façon ou d'une autre il n'est aucune des mesures prises ou prévues ces dernières semaines contre la classe ouvrière par le gouvernement Balladur qui n'ait de répercussions, immédiates ou à terme, directes ou de façon détournée, sur l'enseignement, sur les conditions de vie et de

travail des enseignants et des personnels administratifs et de service.

Bien entendu les personnels de l'enseignement public ont déjà commencé à subir ou auront prochainement à le faire, directement, l'augmentation de la CSG, l'augmentation du prix de l'essence, le blocage des salaires des fonctionnaires, la non-revalorisation des allocations familiales, la diminution de 5% des remboursements médicaux et pharmaceutiques, l'augmentation de 10% du forfait hospitalier. Nous avons dit en particulier dans le précédent n° de CPS comment les récentes mesures sur les retraites pouvaient les atteindre à terme. Mais d'autres décisions contiennent en germe des menaces analogues, même si elles semblent les épargner.
Car si le corps enseignant est visé, comme tous les autres travailleurs par les restrictions budgétaires, l'abaissement du "coût du travail", la destruction des garanties, la déqualification et le chômage, cela ne signifie pas que l'offensive menée à cet effet par la bourgeoisie et son gouvernement passe immédiatement par des atteintes directes contre lui.
Ainsi lorsque André Rossinot, ministre de la Fonction publique déclare à Mende le 12 juillet, à propos de l'aménagement du territoire et de la suppression de 30.000 emplois en 1994 : "il faut mettre les fonctionnaires là où le pays en ressent l'impérieuse nécessité. Cela suppose une politique permanente d'évaluation, d'adaptation, de redéploiement des effectifs, "qui pourrait croire que les personnels de l'enseignement, et en premier lieu les personnels ATOSS en seraient préservés ? Lorsque ce même ministre précise à cette occasion "le prix considérable" qu'il attache au "dialogue social décentralisé", "dans les régions, avec les collectivités locales, les organisations syndicales et les organismes socio-professionnels", qui pourrait croire que cela puisse rester sans rapport avec le démantèlement de l'enseignement public et la dislocation du corps enseignant,

Le gouvernement Balladur et ses ministres accumulent les discours sur la "lutte pour l'emploi". Mais au-delà des discours, il y a des projets tangibles : ceux du "rapport Mattéoli" qui ne propose rien moins que la généralisation du travail précaire et de la "flexibilité", et ceux de l'avant-projet de loi quinquennale sur l'emploi qui prévoit à cet effet "l'assouplissement du droit du travail", avec annualisation des horaires, ce qui ne peut que se répercuter à bref délai sur ceux de la Fonction publique et de l'enseignement. On verra d'ailleurs plus loin comment cet avant-projet "sur l'emploi" touche directement celui de la jeunesse scolarisable !

Peut-on enfin ignorer, au moment où ferme la dernière mine de fer de Lorraine, quand un bachelier sur 10 est sans travail et quand pour nombre d'élèves les études ne constituent qu'un sursis avant la rue ou la noria des stages-parking et des CES, que le corps enseignant subit en permanence, au coeur même de ses conditions de travail les conséquences de la croissance constante du chômage ? Et il est encore difficile de mesurer les répercussions à venir des lois Pasqua contre les émigrés, dans nombre d'établissements des quartiers dits "difficiles". Même si la circulaire de tel inspecteur de l'Hérault enjoignant aux instituteurs de n'inscrire que les enfants de familles d'émigrés "en situation régulière" (c'est à dire les invitant à jouer les flics) est un cas extrême, et même si elle a été désavouée par l'Inspection académique, elle constitue un fait significatif.

C'est l'ensemble de ces données qui permet d'apprécier la politique gouvernementale, de voir comment s'articulent l'offensive générale contre la classe ouvrière, et celle qu'elle inclut contre le corps enseignant, la jeunesse, les étudiants. C'est ce qui justifie, pour les enseignants comme pour tous les autre travailleurs, le mot d'ordre du Front Unique des organisations ouvrières (partis et syndicats) contre le gouvernement RPR-UDF et sa politique.

LE GOUVERNEMENT BALLADUR APPLIQUE LE PROGRAMME RPR-UDF CONTRE LE CORPS ENSEIGNANT ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La seconde précision indispensable concerne le programme politique particulier du gouvernement Balladur et de son ministre Bayrou pour l'enseignement.

Bien évidemment l'application de ce programme part de la situation crée par les gouvernements qui l'ont précédé depuis 1981, et qui visaient à répondre aux besoins de la bourgeoisie en crise, en fonction de leurs possibilités, et dans des conditions politiques différentes d'aujourd'hui.

Elle s'appuie sur la loi d'Orientation, sur les mesures prises par Lang, sur les projets d'établissements, sur "l'Université 2000", sur l'alternance école-entreprise, sur les accords Lang-Couplet, etc...qui ne sont en rien contradictoires avec la politique de démantèlement que la nouvelle majorité RPR-UDF entend mener. Mais celle-ci les prend comme point de départ pour passer à la vitesse supérieure dans ce démantèlement et la destruction du corps enseignant qu'il nécessite, et que les gouvernements précédents se sont révélés incapables de mener à bien. Cette volonté de la majorité RPR-UDF et donc de son gouvernement correspond, pour la bourgeoisie française, à la nouvelle situation politique créée par l'écrasante victoire électorale de ses partis RPR-UDF, FN et autres.

Le RPR et l'UDF ont clairement annoncé la couleur dans leur programme. Passer celui-ci sous silence ; n'y voir rien d'autre qu'une simple "continuité" ; ne pas mettre en évidence la différence entre les intentions politiques que le gouvernement Balladur a entrepris d'appliquer et les mesures de ses prédécesseurs ; à plus forte raison se féliciter, comme le fait la direction du SNES, des "avancées positives" que constitueraient certaines de ses dernières décisions[1], n'a rien d'innocent.

Une telle attitude exprime une politique : elle est en rapport avec le refus systématique de tous les appareils, sous prétexte "d'apolitisme syndical" de dénoncer, avant les élections, les partis bourgeois RPR-UDF pour leur programme, pourtant affiché ouvertement, contre les enseignants et l'enseignement public. Elle est en rapport avec leur volonté déclarée dès avant la constitution du nouveau gouvernement, de lui offrir leurs bons offices, en rapport aujourd'hui avec la mise en oeuvre de ce soutien, contre les enseignants, et quelles qu'en soient les conséquences pour eux et l'enseignement public. Elle est en rapport avec leur refus d'ouvrir quelle que perspective de combat que ce soit contre le gouvernement Chirac-Balladur.
Celui-ci n'est pas identifiable à ses prédécesseurs. On l'a vu plus haut pour ce qui concerne sa politique générale contre la classe ouvrière. Dans l'enseignement, sa tâche est du même ordre, et il s'y emploie. Le taire ne vise qu'à le couvrir en accroissant la confusion politique.

Bien entendu le programme prévu n'est pas et ne pouvait être réalisé en trois mois. En fait le gouvernement n'avait guère à faire face qu'à deux urgences avant les vacances : réforme du

lycée et du bac, sur la base des mesures prises par Jack Lang, et réforme des premiers cycles universitaires. On va voir que cependant les décisions prises ou en cours d'élaboration sont allées déjà beaucoup plus loin, et confirment ce qui précède.

[1]En particulier l'accord, signé par le SNES, sur le réemploi des MA, qui non seulement se fait en grande partie par des redéploiements, mais transforme une bonne partie d'entre eux en simples surveillants, amenant une nouvelle diminution du recrutement de ces derniers.

UNIVERSITES : LES DEUX VISAGES DU DEMANTELEMENT

Il faut d'abord rappeler que l'un des premiers actes de la majorité RPR-UDF a été, lors de la constitution même du gouvernement, de casser en deux le ministère de l'Éducation Nationale, en créant un Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Premier acte conforme aux engagements pris de s'attaquer à la "monstrueuse" administration de l'enseignement public, et aux "conseils" éclairés de Raymond Barre.

Trois mois plus tard, le 26 juin, l'Assemblée Nationale, adoptait une proposition de loi permettant aux universités de sortir du cadre légal national établi en 1984 par la loi Savary. Les "dérogations" possibles devaient permettre "une meilleure adaptation des établissements au contexte local, un lien plus étroit avec les professions, les entreprises, les collectivités locales, les associations", en permettant à chaque université de décider de son administration, de ses composantes, des enseignements dispensés, de son régime financier, des conditions d'accueil des étudiants (donc de mettre en cause le baccalauréat comme diplôme d'accès aux études supérieures). Les universités (en fait leurs lobbies dirigeants) posséderaient ainsi, de façon autonome " les pouvoirs et l'argent" (le Monde du 26/6), la possibilité d'intégrer dans leur budget les charges des personnels, de passer contrat avec les entreprises pour qu'elles y assurent des enseignements, etc...

Ce projet où l'on retrouvait les principaux éléments du projet Devaquet en 1986, instituait le cadre légal, d'une "banalisation" du supérieur sur la base d'universités concurrentielles, à l'américaine, sous la coupe directe des entreprises locales ou régionales. On a même pu parler d'un pas vers la privatisation de l'enseignement supérieur.

Au cours des semaines précédentes, des divergences semblaient être apparues au sein de la majorité. Un premier projet de loi de Charles Millon proposait une décentralisation radicale où les régions auraient "la charge des établissements publics d'enseignement supérieur", tandis que le ministre Fillon lui, écartait "toute régionalisation" de ce même enseignement, et marquait sa préférence pour une "déconcentration" c'est à dire pour l'autonomie d'établissements toujours formellement sous autorité ministérielle.

En fait, il s'agit de deux modalités différentes de démantèlement, sur lesquelles les fractions de la bourgeoisie peuvent se partager, mais qui se rejoignent. Millon et Fillon n'ont pas eu de mal à patronner ensemble la proposition de loi votée le 26 juin. Simplement Charles Millon veut avancer brutalement dans la destruction du cadre national au profit des pouvoirs régionaux tandis que le ministre veut vider celui-ci de sa substance en le transformant, en une administration de mission "et non plus de gestion", celle-ci étant transférée aux universités : il faut (leur) donner leur budget pour qu'elles gèrent elles-mêmes, y compris la gestion du personnel" "à charge pour leurs responsables de choisir le statut et le profil des personnels les plus pertinents" (Le Monde 17/5). Une telle perspective "d'université-entreprise" non seulement n'exclut pas, à l'évidence la dépendance du supérieur par rapport aux régions, voire leur tutelle, mais va même plus loin à terme, dans la dislocation, que la décentralisation à la Millon. Or c'est cette politique qui s'est incarnée dans la loi votée le 26 juin.

Certes cette loi a été annulée, le 28 juillet, par le Conseil Constitutionnel. Mais cette annulation n'est qu'une péripétie. Non seulement le ministre a annoncé pour 1995 un texte révisant complètement la loi Savary, mais sans attendre cette échéance, l'opération est lancée. Les dérogations qui existaient de façon marginale depuis 1984 (mais ont tout de même permis la création de 7 universités "dérogatoires") sont désormais placées au centre de la politique universitaire et le gouvernement Chirac-Balladur, entend bien s'en servir.

Il s'agit bien d'un saut qualitatif dans le démantèlement du supérieur, pourtant déjà bien avancé, et dans la dislocation, la défonctionnarisation, la précarisation de ses personnels.

DE LA "POLITIQUE DE L'EMPLOI" A LA GENERALISATION DE L'APPRENTISSAGE

La liquidation de l'enseignement professionnel public, au bénéfice d'un retour à l'apprentissage patronal, est depuis longtemps à l'ordre du jour de la bourgeoisie française et de ses différents organismes (ce dont témoigne un dernier "livre blanc" du CNPF, particulièrement tranchant). Elle est l'un des aspects majeurs du programme de la majorité RPR-UDF, dont une partie trépigne d'impatience. Le 20 avril Balladur, qui n'ignore pas que l'opération présente des difficultés, y compris du côté du patronat, décidait de "prendre le temps de la concertation" Mais le 11 mai le président de la région Ile-de-France, Giraud, annonçait la constitution d'un groupe de travail comprenant entre autres quatre autres présidents de région, chargé de préparer une proposition de loi.

Celle-ci était prête dès le 10 juin, et l'annonce en a été faite le lendemain (ce dont l'importance politique n'échappera à personne) "vigoureusement mise en scène par Valéry Giscard d'Estaing et François Bayrou lors d'une rencontre "historique" dans le fief auvergnat de l'ancien chef de l'État, entre les présidents de région quasiment au complet et le ministre de l'Éducation Nationale" (Le Monde du 17/6)

Que prévoyait ce projet, intégré depuis au projet de loi quinquennale sur l'emploi ? D'une part le report au plan des régions de la mainmise sur la carte des formations professionnelles, par la création d'un "plan régional de développement des formations", cadrant "l'ensemble des filières de formation initiale et professionnelle d'accès à l'emploi" (y compris CAP, BEP, Bacs-pro, apprentissage, alternance, constats d'insertion, etc...). Ensuite le report sur la région de la définition des contenus des enseignements et de leurs modalités d'organisation. Tout n'est pas réglé. Des désaccords subsistent là encore sur le degré d'autonomie des régions et des établissements. Mais il ne s'agit toujours que de divergences sur les modalités. Sur le fond l'accord est total pour soumettre la jeunesse à la discrétion des patrons, casser

les garanties de qualification, et détruire celle constituée par l'enseignement professionnel public, et le mouvement pour y parvenir est lancé.

Le 22 juin l'Assemblée nationale a adopté une loi sur "l'emploi et l'apprentissage" qui ne constitue qu'une première approche : quelques simples mesures financières au bénéfice des patrons (mesures qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec l'emploi, mais bien plutôt avec l'allégement du coût du travail et la baisse des salaires). L'essentiel est en préparation pour la prochaine session parlementaire. C'est l'avant-projet de loi quinquennale, qui va vers la fusion de l'apprentissage et des "formations alternées" en une filière unique (c'est à dire, de fait, entre autres choses, une fusion des LEP et des CFA) et qui comporte un article (l'article 40) qui permet l'entrée en apprentissage de jeunes à partir de l'âge de 14 ans ! Une telle mesure de régression, aurait des conséquences considérables, en particulier irait tout à fait dans le sens des intentions affirmées par François Bayrou d'en finir avec le collège unique. Bien au-delà de la formation professionnelle, elle enfoncerait un coin au coeur même de l'organisation actuelle de tout l'enseignement public.

Que le gouvernement Balladur ait la force d'y parvenir n'est pas joué d'avance, mais le fait même qu'il envisage cette éventualité démontre quel travail de destruction il entend accomplir.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE : UN ACTE POLITIQUE

Dernier acte démonstratif : la proposition de loi débattue à l'Assemblée Nationale en fin juin sur le financement des écoles privées par les collectivités locales. Ce débat n'a pas été jusqu'à son terme, du fait de "l'obstruction" des députés et sénateurs du PS et du PCF, et du refus de Mitterrand de l'inscrire à la session extraordinaire de l'Assemblée (non pas parce qu'il y est opposé, mais "pour permettre la réflexion") La conclusion est aujourd'hui renvoyée à plus tard par le gouvernement lui-même, mais cela ne change rien à sa signification politique.

Nous n'analyserons pas ici en détail comment se situe historiquement cette proposition, ni son contenu précis et ses implications, dont la presse a largement fait état. Etant donné l'importance de cette question, nous devrons sans doute y revenir. Aujourd'hui il convient de dire trois choses.

1° Il ne s'agit plus seulement de "cadeaux" aux établissements privés, dont la loi Debré, en 1959 avait posé les bases, et bien qu'avec les accords Cloupet-Lang, ce dernier ait commencé à dépasser ce stade ; il s'agit avec le projet de loi, sur la loi Falloux, de proclamer la parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Cela signifie en particulier que tous les financements incombant aux municipalités, conseils généraux et régionaux, respectivement pour les écoles primaires, collèges et lycées (voire universités -cf plus haut) pourront être désormais partagés voire détournés pour tomber dans les caisses des établissements confessionnels concurrents et augmenter leur patrimoine. Comme il ne s'agit pas d'une obligation, ces financements seraient l'objet d'une foire d'empoigne entre groupes de pression, variables selon chaque cas et chaque localité. La dislocation de l'enseignement passe aussi par la privatisation : le gouvernement Balladur est bien le plus réactionnaire depuis celui de Vichy, qui, dans ce domaine, n'était pas lui-même allé aussi loin.

2° Rien n'obligeait la majorité RPR-UDF, le gouvernement Balladur, à s'engager sur ce terrain dès son troisième mois d'existence. Aucune échéance urgente, aucun litige en suspend, (Jack Lang et le R.P. Cloupet y avaient pourvu), aucune pression insurmontable. Il s'agit d'un acte politique, pur et simple. Par l'intermédiaire de ses partis, la bourgeoisie affirme ouvertement aujourd'hui sa prédilection pour l'enseignement sous contrôle de l'Église. En affirmant ainsi leur volonté résolue d'appliquer leur programme, forts du poids que leur donne la victoire électorale de la bourgeoisie, le RPR et l'UDF, par ce coup de boutoir sans précédent contre l'enseignement public qu'ils veulent atteindre financièrement, entendent plus encore frapper le corps enseignant, politiquement, sur un terrain où il a toujours joué un rôle important contre la réaction cléricale.

3° Il faut dénoncer pour ce qu'elle est "l'obstruction" par laquelle les parlementaires PS et PCF ont "répondu" à cette attaque. D'abord comme une sinistre comédie : en manifestant leur volonté de retarder seulement l'adoption, ils signifiaient qu'ils n'avaient nullement l'intention de l'empêcher. Ensuite et surtout comme la forme prise dans ces circonstances de leur soutien au gouvernement. Un échec de Bayrou qui s'est engagé à fond sur ce projet dans les semaines précédant les vacances, échec infligé par les enseignants, les étudiants, la classe ouvrière, aurait pu avoir des conséquences, analogues à celui infligé au gouvernement Chirac en 1986, lequel fut contraint de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale le projet de loi Devaquet sur les universités. Quant aux appareils syndicaux de l'enseignement, dès juin ils avaient annoncé leur capitulation, corollaire de celle que préparaient le PS et PCF. Nous avons relaté dans le précédent CPS quelle "nouvelle stratégie" la direction du Syndicat des enseignants (ex SNI) entendait pratiquer : admettre que l'enseignement privé "contribue au service public d'enseignement" et exiger par conséquent...qu'il se déconfessionnalise ! Quant à celle du SNES, toujours au nom d'une "laïcité ouverte", elle présentait à son congrès une "stratégie qui pourrait comporter d'imposer la contrainte du service public aux établissements privés", c'est à dire rigoureusement la même ligne.

Nous avons relaté quelle indignation elle a suscité de la part d'une bonne moitié du congrés du SE, obligeant la direction à reculer. Aujourd'hui de multiples témoignages montrent que cette question continue à susciter de profonds remous parmi les militants, auxquels la direction de l'ex-FEN a jeté, comme os à ronger une manifestation à l'appel du Comité National d'Action laïque (CNAL) le 3 octobre à Paris.

Il faut dire que le retentissement de cette offensive particulière des partis bourgeois a été important y compris au delà du corps enseignant, et que le caractère politique en a été manifestement perçu. C'est la conscience qu'un tel acte exprime sur ce point précis, la politique d'ensemble du gouvernement Chirac-Balladur qui a provoqué la réaction des militants et des délégués au congrès du SE : face à ce gouvernement ultra réactionnaire, les témoignages de bonne volonté, de participation de l'appareil dirigeant sont apparus insupportables. Ce que traduisait le refus des délégués, c'est la question que se posait que se pose toujours aujourd'hui la masse des enseignants : il faut faire face à ce gouvernement, et non collaborer avec lui : comment lui faire face ?

Cependant il faut apprécier correctement la situation, hors de toute illusion ; si François Bayrou a annoncé le 5 septembre, en dépit du vote de l'Assemblée nationale, le renvoi en commission ad-hoc du projet sur la loi Falloux, ce n'est pas en reculant devant la probabilité immédiate d'une mobilisation du corps enseignant. Même s'ils n'ignorent pas ce qui s'est passé au congrès du Syndicat des enseignants, les porte-paroles du gouvernement qui justifient son recul par le souci d'éviter une nouvelle "guerre scolaire" ne fait que brouiller les vraies raisons sous un nuage d'encens.

LE GOUVERNEMENT A-T-IL RECULE SUR LA LOI FALLOUX ?

Beaucoup plus importantes sont les difficultés politiques du gouvernement, intervenues pendant les vacances.

En arrière fond il y a certes les inquiétudes d'une partie des élus municipaux et départementaux de la majorité quant aux conséquences du projet pour les finances des collectivités locales. Mais ces conséquences étaient connues, et prévues essentiellement au détriment de l'école publique. Plus importantes sont les raisons qui visent à surseoir à l'adoption d'un texte "mal ficelé", pour l'améliorer, politiquement, en allant plus loin.

C'est ce qu'expliquait dans le Monde du 1er septembre le sénateur-maire de Caen (UDF-PR) :

> *"A écrire franchement, je n'ai pas encore compris cette précipitation de fin de session au cours de laquelle certains ont voulu passer en force alors qu'il n'y avait le feu nulle part. (...)*
>
> *La liberté de l'enseignement et son renforcement ne passent pas par la liberté de n'importe quel vote au prétexte qu'une majorité politique, au demeurant fortement incitée par un lobby pressant, s'y trouve disposée."*
> Il précisait : *"le fondement de la proposition de loi s'identifie, nous dit-on, à l'affirmation que l'enseignement public et l'enseignement privé doivent être, tendanciellement sinon totalement, traités sur un pied d'égalité. Je partage cette opinion, mais, dès lors qu'elle fonde la proposition de loi, ce n'est pas une faculté qui doit être donnée aux collectivités territoriales en vue d'aider les investissements de l'enseignements privé, mais bel et bien une obligation."*

Il soulignait la nécessité de renforcer l'appareil juridique de la future loi pour éviter "foire d'empoigne" et inégalités de traitement ...dans l'enseignement privé !

De telles objections ont joué leur rôle dans la décision dilatoire du gouvernement. Mais c'est Balladur lui-même qui en a donné les raisons essentielles :

> *"S'il se déclare "* philosophiquement" *d'accord avec les députés qui ont proposé la réforme, le premier ministre reste "* politiquement" *sceptique sur son opportunité."*
> (Le Monde - 20/08/93)

Aux prises avec les problèmes économiques et financiers, ceux de la cohabitation et des futures présidentielles, ceux du GATT, le débat budgétaire, la loi quinquénale sur l'emploi... le gouvernement n'a pas besoin actuellement de l'embarras supplémentaire d'une loi "historique" mal préparée et insuffisante, alors "qu'il n'y a pas le feu" pour cela.

Il ne s'agit que d'une question de tactique. Bien qu'inachevée, l'offensive politique a été affirmée et engagée. Pour son achèvement ultérieur, le gouvernement a obtenu l'aval des appareils syndicaux de l'enseignement. Sa ligne politique est inchangée. Son application n'est que partie remise, à plus ou moins proche échéance, selon "l'opportunité", et en tout état de cause en fonction des prochaines élections présidentielles.

COMMENT FAIRE FACE ?

Avec le projet sur la loi Falloux disions-nous plus haut, il ne s'agit plus seulement de "cadeaux" à l'enseignement privé. De même il ne s'agit plus seulement d'un ou plusieurs "lobbies" réactionnaires pesant sur le gouvernement bourgeois. C'est le gouvernement Chirac-Balladur, gouvernement ultra-réactionnaire qui, au nom des intérêts généraux de toute la bourgeoisie française entend tirer un trait sur ce qui vit encore, dans l'enseignement, de la séparation de l'Église et de l'État.

Nous ne sommes plus à l'époque où pour ses besoins économiques et politiques, pour asseoir son pouvoir, la bourgeoisie républicaine du début du siècle, face aux fractions monarchistes et cléricales, instituait l'enseignement public laïque et gratuit et décrétait les lois sur les congrégations. La question de la laïcité ne se pose plus dans les mêmes conditions qu'au temps du père Combes et de la IIIème République. Les ennemis de l'enseignement public étaient l'enseignement privé, marginalisé mais non supprimé, l'Église, qui en assurait la gestion par des associations sous son contrôle, et les groupes et partis bourgeois les plus réactionnaires qui le soutenaient politiquement.

Aujourd'hui, les conditions sont différentes. Pour la bourgeoisie française en crise, il est impératif de s'attaquer à l'enseignement public dans son ensemble, de le démanteler, et de détruire le corps enseignant qu'il a généré et qui en a toujours été le principal rempart. Redonner à l'enseignement privé, clérical et patronal, une place prééminente ne peut plus être seulement l'affaire de l'Église et de groupes de pression, mais de l'État bourgeois lui-même, pour le compte des intérêts d'ensemble de la classe dominante. C'est ce qu'expriment le programme RPR-UDF et l'attaque du gouvernement Chirac-Balladur.

C'est pourquoi il ne peut plus y avoir de défense de la "laïcité" (c'est-à-dire de lutte pour la séparation de l'Église et de l'État, donc de l'Église et de l'école), de défense de l'enseignement public qu'en rupture avec la bourgeoisie, en rupture avec le gouvernement et contre eux.

Même si cette question passe temporairement au second plan, c'est sur cette ligne que la bataille doit être menée, et cela n'a rien à voir avec la manifestation préparée par l'ex-FEN et la FSU sous l'égide du CNAL pour "l'avenir du système éducatif" et autres slogans paravents de leur participation à la politique de la bourgeoisie[2].

"Comment faire face ?"

Ce qui précède montre qu'il ne peut y avoir qu'une seule et même réponse, sur la loi Falloux comme sur tous les autres volets de la politique gouvernementale, tous liés dans le cadre de l'offensive générale de la bourgeoisie en crise contre la classe ouvrière, la jeunesse, le corps enseignant. Cette réponse est la mobilisation et l'affrontement qui ont permis en 1986 au mouvement étudiant, jetant par dessus bord la politique de participation, de faire échec au gouvernement Chirac et de le blesser mortellement.

Pour faire face au gouvernement Chirac-Balladur, c'est cette mobilisation et cet affrontement qu'il faut préparer, en exigeant inlassablement des dirigeants des organisations syndicales de l'enseignement public :

• Rompez avec la bourgeoisie, avec son gouvernement ;

• Rompez avec la participation ;

• Réalisez le Front Unique des syndicats de l'enseignement public contre le gouvernement et sa politique, élément de Front unique de toutes les organisations de la classe ouvrière (partis et syndicats).

Chacun sait que les appareils ne le feront pas de leur plein gré. Pour faire face au gouvernement, il faut s'organiser afin de les y contraindre

Le 07/09/93

---

[2]Nous avons appris depuis que le CNAL avait annulé la manifestation du 3 octobre.

A PROPOS DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN - I

LE COMMUNIQUE DU 2 AOUT 1993

Le 2 Août à deux heures du matin, un communiqué, émanant de la réunion extraordinaire des ministres des finances et de l'économie des gouvernements des pays membres de la CEE réunis depuis la matinée du 1er Août, annonce :

"Les ministres et les gouvernements des Banques centrales des États membres de la Communauté Européenne ont décidé de relever temporairement les seuils d'interventions marginales obligatoires des participants au mécanisme de change du système monétaire européen à plus ou moins 15% autour des cours pivots bilatéraux (c'est-à-dire des monnaies les unes par rapport aux autres)"

Le communiqué prétend :

"Cette mesure du durée limitée répond à des mouvements spéculatifs exceptionnels, tant par leur ampleur que par leur nature."

DE SEPTEMBRE 1992 AUX ELECTIONS FRANÇAISES : DE CRISE EN CRISE

Qu'en est-il en réalité ? Depuis septembre 1992 une série de crises a mis en cause le Système Monétaire Européen. En juillet 1992 la Réserve Fédérale américaine a abaissé jusqu'à 3% son taux d'escompte, tandis qu'en Allemagne la Bundesbank a élevé le sien à 8,75%. Son "taux Lombard" s'élevait déjà à 9,75%. Pour maintenir la parité de leurs monnaies avec le Mark, les Banques Centrales des autres pays participant au SME ont été obligées de pratiquer des taux d'intérêt d'autant plus élevés que leurs monnaies sont faibles et leurs situations économiques mauvaises. Mais précisément l'aggravation de leurs situations rend intolérable de tels taux d'intérêt. En même temps sur le marché des changes le Dollar se dépréciait par rapport au Mark. Le 2 septembre un Dollar n'était plus côté que 1,3885 Mark et 4,738 francs. De tout cela il ne pouvait résulter que de grandes perturbations monétaires. C'est ce qui s'est produit.

Au début du mois de septembre 1992 les capitaux flottants internationaux spéculent sur l'impossibilité des monnaies finlandaise (le Markka ou Mark finlandais), suédoise (la Couronne suédoise), norvégienne (la Couronne norvégienne) de se maintenir dans le SME, auquel elles sont liées, bien que la Finlande, la Suède et la Norvège ne soient pas encore membres de la CEE. Le 8 le Mark finlandais décroche du SME. Le 9 la Banque centrale de Suède porte son taux d'intervention de 16 à 75%. La vague spéculative s'étend aux monnaies les plus faibles du SME, la Lire, la Livre, la Peseta, l'Escudo. Le 13 septembre la Lire est dévaluée de 7% par rapport à ses cours antérieurs dans le SME, c'est-à-dire principalement par rapport au Mark. Le 14 la Bundesbank baisse son taux d'escompte qui passe de 8,75% à 8,25% et son taux Lombard qui passe de 9,75% à 9,50%. Mais en dépit du soutien de la Bundesbank dans la nuit du 16 au 17, la Lire italienne et aussi la Livre Sterling doivent sortir du SME et "flotter". La Banque centrale de Suède doit porter, pour un temps, son "taux d'intervention marginal" à 500%. La Peseta est dévaluée de 5%.

L'attaque spéculative contre les monnaies faibles du SME a atteint le Franc dès la première quinzaine de septembre et s'est accentuée pendant celle précédant le référendum sur les traités de Maastricht. Elle s'est déchaînée au lendemain de celui ci. La Banque de France a fait savoir qu'elle a utilisé des dizaines de milliards de Marks, l'équivalent de 300 milliards de francs, pour soutenir celui-ci. Elle a relevé ses taux d'intérêt à court terme de 10% à 11,5%. Le soutien de la Bundesbank a permis au Franc de ne pas être dévalué et a empêché la dislocation totale du SME. Le 21 novembre nouvelle dévaluation de 6% de la Peseta et de l'Escudo. A nouveau le Franc est attaqué. Plusieurs banques centrales relèvent leurs taux d'intérêt. Une fois encore l'intervention de la Bundesbank permet que le Franc ne soit pas, encore cette fois, dévalué ou qu'il doive sortir du SME. 140 milliards de francs sont engagés dans cette opération de sauvetage. Provisoirement le Franc se maintient dans le SME sans être dévalué. Mais le 10 décembre la Couronne suédoise flotte par rapport au SME. La menace sur le Franc perdure. Le 5 janvier la Banque de France relève de 10 à 12% ses "prises en pension" pour 24 heures. Le 7 janvier la Bundesbank annonce que certains taux d'intérêt qu'elle pratique pourraient être abaissés de 0,25%. Le Mark redescend en dessous de 3,4 francs.

Dès la fin du mois de janvier, le début du mois de février, la spéculation à la baisse de monnaies européennes restant dans le SME ou non (la Livre) reprend. Le 30 janvier la Livre irlandaise est dévaluée de 10%. Le 3 février la Banque centrale danoise relève ses taux d'avances sur titres du 11,5 à 13% et le 4 celui de l'escompte de 9,5 à 11,5%. Une nouvelle crise du SME s'engage. Pour l'enrayer la Bundesbank réduit à partir du 5 son taux d'escompte de 8,25% à 8, son taux Lombard de 9,5% à 9. En même temps elle réduit de 2% le coefficient des réserves obligatoires que les banques commerciales allemandes doivent laisser en dépôt auprès de l'institution d'émission, ces dépôts doivent être proportionnels aux crédits que ces banques accordent – soit environ 15 milliards de marks (100 milliards de francs). Pourtant le 18 mars, à trois jours du premier tour des élections à l'Assemblée Nationale, en dépit de ce que les taux d'intérêts français restent élevés, la cote du Franc par rapport au Mark tombe de telle sorte qu'il faut 3,41 francs pour un Mark. Le même jour la Bundesbank abaisse encore son taux d'escompte.

UNE EUPHORIE...

Après les élections françaises le Franc se réévalue par rapport au Mark et à l'ensemble des monnaies participant au SME. Alors que le 13 mai 1993 la Peseta et l'Escudo sont dévalués à nouveau de 8% et de 6,5% le Franc remonte. Au 23 juin il ne faut plus que 3,36 francs pour se procurer un Mark sur les marchés monétaires (son cours pivot est de 3,3538). Conjointement les taux d'intérêt que pratique la Banque de France sont fortement abaissés. Le 15 juin "Libération" écrit triomphalement :

"Hier la Banque de France a baissé ses taux directeurs pour la huitième fois en deux mois et demi. Le "taux d'appel d'offres" est passé de 7,50 à 7,25% et celui des "prises en pension" de 8,5 à 8,25%. Si en Allemagne, le coût de l'argent est encadré par le taux d'escompte fixé à 7,25% et le taux Lombard (8,5%) il convient en fait de comparer les taux français d'appel d'offres français et un autre taux, allemand, celui des prises en pension, actuellement à 8,6% : les deux servent en effet de référence pour la plus grosse partie du financement des banques commerciales auprès de leurs banques centrales respectives. En résumé, les banques françaises se financeront à 0,35% moins cher que leur consœurs allemandes.

"Plus significatif encore : sur le marché monétaire, le taux à trois mois français est inférieur de 0,25% par rapport à son équivalent allemand. Et si le gain est encore modeste, il faut se souvenir qu'il y a encore quatre ans, le différentiel était de 4%... en faveur de l'Allemagne. C'était le prix à payer pour stabiliser le Franc. Aujourd'hui le Franc se porte bien (hier après-midi le Mark valait 3,3630 francs) et c'est plutôt le Mark, plombé par la récession allemande, qui inquiète les marchés financiers. Les banques françaises ont pu dans la foulée baisser leur taux de base de 0,20%, (l n'est plus qu'à 8,6%."

Le 23 juin "Le Monde" explique :

"La Banque de France a de nouveau diminué ses taux directeurs, lundi 21 juin pour la neuvième fois depuis le 13 avril. Le taux des appels d'offres qui avait atteint jusqu'à 9,35% l'an dernier a été ramené de 7,25% à 7% ; il est désormais inférieur au taux d'escompte allemand (7,25%). Le taux des pensions à 5-10 jours est passé de 8,25% à 8%. Le geste français s'est répercuté dans plusieurs pays européens, signe qu'en cette période particulièrement délicate pour l'économie allemande, ses partenaires entendent mener une politique monétaire plus autonome.

Les autorités monétaires françaises ont choisi d'amorcer un nouvel assouplissement une semaine à peine après l'opération précédente du 14 juin. Un geste facilité par l'évolution récente sur le marché des changes, et qui, pour la plus grande satisfaction des dirigeants français, a été imité par plusieurs pays européens. Le communiqué du Conseil européen de Copenhague de "créer les conditions permettant une baisse rapide des taux d'intérêt en Europe."

"Depuis plusieurs séances, le Dollar se redresse nettement sur le marché des changes, au détriment du Mark : le cours du billet vert est passé en une semaine de 1,62 à 1,69 D.M. et de 5,46 francs à 5,68. Cet affaiblissement de la monnaie allemande, amplifié par la détérioration de la situation économique outre-Rhin, favorise une remontée du Franc au sein du SME. La devise française bénéficie aussi depuis les élections de mars d'un regain de confiance et, lundi 21 juin au matin un Mark valait moins de 3,36 francs, son plus bas cours depuis mais 1992."

... DE COURTE DUREE

Très rapidement et brutalement la tendance s'est inversée. Les perspectives économiques françaises s'assombrissant encore, le 8 juillet le Franc a recommencé à se déprécier par rapport au Mark. En effet l'INSEE a annoncé dans sa note de conjoncture qu'en 1993 le recul du PIB serait sans doute de 1,5%. La pression pour une "relance" plus ou moins ouverte, pour l'extension du crédit et la baisse des taux d'intérêt s'est accentuée. Elle vient d'une partie toujours plus importante du capitalisme français qui a ses relais au sein même du RPR et l'appui des appareils syndicaux (FO notamment). Le gouvernement Balladur, RPR-UDF a navigué : baisse des taux d'intérêt, lancement d'un emprunt comprenant des avantages considérables et ayant le total soutien des banques et établissements financiers. Ce n'était plus exactement la "désinflation compétitive". Ce n'était pas la "dévaluation compétitive". Mais les "milieux" financiers internationaux ont spéculé dans le sens de la "dévaluation compétitive". Dans le même temps la Bundesbank a limité au minimum la baisse de ses taux d'intérêt, bien que le 2 juillet elle ait baissé son taux d'escompte de 7,25 à 6,75%.

François Renard écrivait dans "Le Monde" des 25 et 26 juillet :

> *"La troisième bataille du franc, après celle de septembre et de janvier derniers, s'est engagée avec force à la veille du week-end, après une incubation d'une dizaine de jours et une intensification des escarmouches ces derniers jours. Après une accalmie en début de semaine, qui ramenait le cours du Mark à 3,41 francs, après une pointe à 3,42 francs, tout près de son plafond réglementaire de 3,4305 francs, et une courte amélioration mercredi matin, à l'annonce d'une nouvelle diminution du taux des pensions à court terme de la Bundesbank (Repo), ramené de 7,28% à 7,15%, la spéculation contre le Franc reprenait de plus belle dans l'après-midi de mercredi après la publication des chiffres concernant la masse monétaire allemande M3 : une progression, en rythme annuel, de 7,1% en juin, contre 6,9% en mai. Comme on n'attendait que 6,6%, la déception fut vive, le sentiment des opérateurs étant que les chances d'un nouvel abaissement des taux directeurs de la Bundesbank le 29 juillet était grandement compromises. Jeudi et surtout vendredi, la spéculation, jouant ouvertement la sortie du Franc français du système monétaire européen (SME), achetait du Mark par milliards, et vendait du Franc français et de la Couronne danoise, sans oublier de la Lire et de la Peseta, la Livre sterling restant, seule, à l'abri. Du coup, le cours du Mark remontait à 3,4180 francs, niveau auquel intervenaient, très vigoureusement, la Banque de France et la Bundesbank.*
>
> *Jeudi après-midi, la Banque de France, qui ne voulait plus fournir de liquidités à la spéculation par son guichet de pensions à 5-10 jours, en quantités réglementairement illimitées et à taux assez modéré (7,75%), ramenait à 24 heures la durée de ses pensions, et le lendemain, en début de matinée, élevait à 10% le taux des dites pensions, pour pénaliser la spéculation en augmentant le coût des "portages", c'est-à-dire des emprunts de francs pour les vendre* (contre des marks), *en espérant les racheter moins cher."*

Les journées des 26-27-28 juillet ont été des "journées d'attente". Le soutien de la Banque de France et de la Bundesbank permet au Franc et aux autres devises du SME de tenir face au Mark. Les banques centrales de Belgique et du Portugal ont été contraintes de remonter leurs taux d'intérêt pour défendre leurs monnaies. Le 26 juillet le Mark cotait 3,4180 francs, 3,4150 le 27, 3,40 le 28. Les marchés monétaires réagissaient à l'annonce d'une baisse, à partir du 28, du taux pratiqué par la Bundesbank pour les prises en pension (6,95% au lieu de 7,15%), (celui auquel les banques allemandes s'approvisionnent pour l'essentiel de leurs besoins sur le marché allemand). La réunion du 29 juillet de la Bundesbank a revêtu une importance exceptionnelle. La Bundesbank allait-t-elle abaisser de façon importante ses taux directeurs, taux d'escompte et taux Lombard ? La décision tombait brutalement : la Bundesbank baissait de 8,25% à 7,75 son taux Lombard, mais maintenait inchangé à 6,75% son taux d'escompte. Immédiatement le Franc français, le Franc belge, la Couronne danoise, la Peseta, l'Escudo dégringolaient.

Dès lors ce fut ce que la presse a appelé *"Le bras de fer franco-allemand"*. Le vendredi 30 juillet, à partir de 11 heures, délibérément, la Banque de France laissait tomber le Franc à son cours-plancher par rapport au Mark (3,43 francs) avant d'intervenir. A la clôture des marchés il fallait 3,4270 francs pour un Mark. Dès lors c'était à la Bundesbank et au gouvernement allemand de décider : allaient-ils accepter ou non de prendre en charge le SME en baissant considérablement leur taux d'escompte et leur taux Lombard, en émettant, autant que nécessaire, des marks pour soutenir les monnaies faibles, c'est-à-dire au détriment du Mark ? Après deux jours de discussion vint la décision : désormais les monnaies qui participent au SME flotteront dans une bande de plus et moins 15% autour de leurs cours-pivots théoriques au sein du SME, ce qui revient à dissoudre le SME, en dépit des déclarations affirmant qu'il continue. Les "crises" que le SME, a subies depuis un an n'auront été que des moments de son agonie.

DU "PLAN WERNER"... AUX ACCORDS DE WASHINGTON

Pour le mesurer il faut revenir aux origines du SME, aux raisons et aux conditions de sa constitution, à ses principales étapes. A la suite du sommet européen de décembre 1969 un groupe de travail présidé par Werner, premier ministre du Luxembourg est formé. Sa tâche est de préparer des propositions pour réaliser par étapes *"Une Union économique et monétaire"* des pays membres de la CEE (alors : la partie ouest de l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg). Le plan qu'elle élabore (plan Werner) propose une intégration économique en trois étapes. L'Union monétaire devait être atteinte vers 1980, elle devait réaliser :

— la convertibilité totale et irréversible des monnaies
— l'élimination des marges de fluctuations des taux de change
— la fixité irrévocable des parités
— l'élimination des restrictions dans le mouvement des capitaux
— la coordination des politiques économiques et monétaires

Le 22 mars 1971 le Conseil de la CEE adopte une résolution par laquelle il affirme vouloir s'engager sur la ligne de la réalisation du "plan Werner". Alors, les statuts du FMI stipulaient que les pays qui en étaient membres avaient droit à ce que leurs monnaies fluctuent entre plus et moins 1% par rapport à leurs cours déclarés exprimés en or ou en dollars. Au delà, avec l'autorisation des autorités du FMI (clause jamais respectée), il leur fallait soit dévaluer, soit réévaluer leurs monnaies. Mais depuis la constitution du Marché commun les gouvernements des pays qui en étaient membres avaient décidé de réduire à plus ou moins 0,75% (1,5% au total) cette bande de fluctuation. Le 22 mars 1971 le Conseil de la CEE réduit encore cette marge à plus et moins 0,6% (1,2% au total).

Cette décision n'a jamais été appliquée en raison du développement accéléré de la crise du Système monétaire international. En effet le 10 mai 1971 la Bundesbank annonce qu'elle laisse flotter le Mark au-dessus de la marge qui lui est théoriquement permise par le FMI. Le 15 août 1971 Nixon rend officielle sa décision de supprimer le remboursement en or, par la FED, des dollars que possèdent les Banques Centrales si celles-ci le demandent.

Les accords de Washington (17-18 décembre 1971) fixent de nouvelles règles. Par rapport à l'or le Dollar est "dévalué" de 7,89%. Le Franc et la Livre qui ne changent pas de valeur sont "réévalués" par rapport au Dollar, mais pas par rapport à l'or. Le Deutschmark est "réévalué" de 13,5% par rapport au Dollar et le Yen de 16,8%, donc ils sont "réévalués" par rapport à l'or. Mais la convertibilité en or des dollars, que possèdent les Banques centrales, si elles le demandent, n'est pas rétablie : la FED ne rembourse plus. En même temps la marge de fluctuation des devises est portée de 1 à 2,25% au-dessus et en-dessous de leurs cours pivots exprimés en dollars (soit une bande de fluctuation de 4,5%)

... AU "SERPENT MONETAIRE"

Un tel dispositif a comme conséquence que les cours des monnaies de la CEE peuvent varier entre eux jusqu'à 9%.

"Aussi bien les marges de fluctuation entre monnaies de la communauté pouvant atteindre jusqu'à 9% (phénomène du "cumul des marges"), les six États de la CEE –après avoir consulté les 4 pays qui devaient entrer dans la Communauté le 1er janvier 1973 (Royaume Uni, Irlande, Danemark, Norvège) – réagirent au printemps 1972. Par les accords de Bruxelles-Bale (7 mars 1972 - 21 avril 1972) entrés en vigueur le 24 avril 1972, ils décidèrent :

1) de réduire de moitié les marges de fluctuation entre les monnaies européennes. Cela veut dire qu'au lieu des 4,5% autorisés par les accords de Washington les fluctuations – "l'écart instantané" – entre monnaies européennes ne pourront dépasser 2,25% en tout. On va utiliser dans la presse économique l'image du "Serpent européen" évoluant à l'intérieur du "tunnel" plus large imposé à l'ensemble des monnaies occidentales.

..."On notera qu'alors que les Banques centrales de tous les pays européens n'étaient intervenues sur leur marché monétaire qu'en une seule monnaie : le Dollar. La partie la plus novatrice de cet Accord est bien : des interventions en monnaies communautaires pour respecter l'obligation du "Serpent", l'intervention étant en dollars pour respecter l'obligation de rester dans le "tunnel".

2) De retirer aussi au Dollar son rôle de monnaie de compte dans la CEE. La devise américaine est remplacée par l'Unité de Compte (U.C.) définie par 1/35 d'once d'or fin." (Le Système Monétaire International – pages 144 à 146 – Pierre Pescallon)

Quelques jours après la conclusion des accords de Bale, bien que n'étant pas encore membres de la CEE, les gouvernements du Royaume Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège y adhèrent. Mais dès le 23 juin le gouvernement britannique doit laisser flotter la Livre, qui est l'objet de spéculations à la baisse, entraînant dans son sillage 16 autres monnaies qui lui sont liées. Le 22 janvier 1973 l'Italie institue un double marché des changes.

"Le 3 février, la RFA, est obligée à son tour de prendre des mesures de protection et les capitaux flottants se reportent sur l'or dont le cours monte rapidement sur le marché libre. Comme en 1971, les États Unis tentent d'obtenir la réévaluation des autres monnaies, menaçant notamment le Japon de rétorsion douanière. Devant le refus de leurs partenaires ils dévaluent pour la 2ème fois, sans aucune consultation, leur monnaie de 10% dans la nuit du 12 au 13 février 1973 : l'unité monétaire américaine est désormais définie par 42,22 dollars l'once d'or fin. Tout le système des parités si laborieusement mis en place à Washington en décembre 1971 s'écroule.

Ne pouvant défendre les nouvelles parités fixées unilatéralement par les États Unis la plupart vont décider de laisser flotter leurs monnaies." (Ibidem page 147)

De leurs côtés les gouvernements de la CEE, dont les représentants se réunissent à Bruxelles le 4, puis les 11 et 12 mars 1973, décident de maintenir le "Serpent". C'est-à-dire que chaque monnaie a un cours-pivot par rapport aux autres monnaies participantes dont elle ne doit varier au maximum que de plus ou moins 2,25%. Mais le "Serpent" flotte par rapport aux monnaies qui n'y participent pas, et donc par rapport au Dollar.

Cependant :

"La Lire, les Livres britannique et irlandaise, trop faibles sont autorisées a ne pas entrer dans le "Serpent";

mais à flotter de façon autonome jusqu'au rétablissement des situations internes des trois pays. Le Deutschmark qui avait "percé" le "dos du Serpent" est réévalué de 3% par rapport aux 5 autres monnaies pour pourvoir y revenir (13 mars 1973). Il sera d'ailleurs réévalué de 5,5% le 29 juin. La France quittera également le "Serpent" le 19 janvier 1974, laissant en vie ce que l'on a pu appeler un "mini-Serpent" qui fait alors figure de "zone Mark"." (Idem page 148)

... A SA REDUCTION A LA "ZONE MARK"

Mis à part les monnaies de la "zone Mark" (Mark allemand, Couronnes norvégienne et danoise, Florin néerlandais, Franc belge) toutes les monnaies flottent les unes par rapport aux autres. Bientôt sous la pression des USA le FMI décide le 31 août 1975 d'abolir toute référence des monnaies à l'or. L'or est "démonétisé". Les DTS (droits de tirages spéciaux) qu'accorde le FMI aux Banques centrales représenteront un "panier de monnaies". Le DTS devrait devenir le principal avoir de réserve du Système monétaire international. Les accords de la Jamaïque (7-8 janvier 1976) sont sensés organiser, sous l'égide du FMI, les nouveaux rapports monétaires internationaux. Quant aux monnaies leurs prix réciproques se déterminera par le libre jeu des marchés monétaires internationaux. Elles cessent de se définir par rapport à l'or. Les conditions d'une accélération de l'inflation internationale sont remplies. Au moins dans un premier temps, le Dollar notamment, peut être émis, apparemment, sans limite pour couvrir les déficits des USA.

Non seulement la tentative d'aboutir à la constitution d'une *"Union économique et monétaire"* (plan Werner) avait échoué, mais également, celle d'établir entre les membres de la CEE un régime des changes limitant les écarts à une variation, par rapport à un cours-pivot de chaque monnaie, à plus ou moins 2,25% (le "Serpent"). Les échanges flottants sont devenus la règle, excepté entre membres de la "zone Mark".

CONSTITUTION DU SME

Pour tenter de surmonter les effets négatifs et disloquants de la Communauté Économique Européenne, du flottement généralisé des monnaies, la constitution du Système Monétaire Européen fut projetée.

"Le 5 décembre 1977, la Commission Européenne, alors présidée par le ministre anglais Roy Jenkins, a proposé au Conseil Européen un nouveau programme de cinq ans pour relancer l'Union Économique et Monétaire.

La Commission affirme que l'union est une nécessité parce que l'interdépendance des économies européennes est irréversible : plus de 50 % des exportations de chaque membre de la Communauté vont vers les autres : parce qu'un retour à une croissance dans la stabilité n'est possible que si l'on parvient à développer des politiques communautaires ; parce que l'union monétaire de l'Europe sera un élément déterminant pour la mise en place d'un système (monétaire NDLR) international stable, et permettra à l'Europe, seconde puissance économique et première puissance commerciale, d'y jouer un rôle majeur ; enfin parce qu'à défaut de progrès vers la consolidation de la communauté, l'adhésion de nouveaux membres risquerait d'affaiblir l'intégration européenne". (Le système monétaire international. De Bretton Woods, au "Serpent monétaire , au SME -1944 -1979. Page 163. Jean Marchal).

La CEE comprenait alors neuf membres : les six membres initiaux (l'ouest de l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg) et le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark qui y étaient entrés en 1973.

Le SME est entré officiellement en fonction le 13 mars 1979. Il reprend l'objectif du "Serpent" européen : limiter les fluctuations des monnaies qui en sont membres à plus ou moins 2,25 % d'un cours pivot déterminé pour chacune d'entre elles. Les taux de charges doivent être "stables mais ajustables". C'est à dire que les monnaies peuvent être dévaluées ou réévaluées par rapport à leurs cours-pivot exprimés en "Ecu". L'"Ecu" c'est l'unité de "monnaie" européenne (en anglais "European currency unit", de là "ECU"). Il est composé d'un "panier" de monnaies.

L'"ECU"

Sur proposition de la Commission l'"ECU" a été défini comme étant la somme des montants suivants des monnaies des États membres de la CEE : 1 écu = 0,828 Mark allemand + 0,0885 livre sterling + 1,15 franc français ; 109 lires italiennes + 0,286 florins néerlandais + 3,66 francs belges + 0,14 franc luxembourgeois + 0,217 couronne danoise + 0,00759 livre irlandaise. Par exemple, le prix de l'"ECU" en Franc français s'établissait ainsi :

Calcul de l'"ECU" en FF le 12 mars 1979 à Paris :

	Cours en F.F. de chaque monnaie			Pondération effective de chaque monnaie %
Mark	2,30944	x 0,828	= 1,91222	32,98%
Franc Français	1	x 1,15	= 1,15015	19,84%
Livre Sterling	8,74271	x 0,885	= 0,77373	13,35%
Lire	0,00507	x 109	= 0,55310	9,54%
Florin Néerlandais	2,13727	x 0,286	= 0,61126	10,54%
Franc Belge	0,14566	x 3,66	= 0,53312	9,19%
Couronne Danoise	0,03070	x 0,217	= 0,17801	3,07%
Livre Irlandaise	8,73,913	x 0,00759	= 0,06633	1,14%
Franc Luxembourgeois	0,14566	x 0,14	= 0,02039	0,35%
		Prix de l'"ECU" en F.F.	= 5,79831	100%

La "pondération" de chaque monnaie résulte d'un simple calcul. Par exemple au 12 mars le prix de l'"ECU" était de 5,79831 et le prix du Mark de 1,91222. Le Mark "pesait"

$\frac{1,91222 \times 100}{5,79831} = 32,978574\%$ de l'"ECU".

Le cours-pivot du Franc français exprimé en "ECU", s'établissait au 12 mars 1979 à : $\frac{1}{5,79831} = 0,172464$.

Exprimé dans les autres monnaies, il fallait : 2,30950 francs français pour un Mark ; 2,13113 Francs français pour un Florin néerlandais ; 0,505013 Franc français pour 100 Lires italiennes ; 0,146948 Franc français pour un Franc belge ; 0,81286 franc français pour une Livre irlandaise. Etant donné le rôle central et déterminant joué par le Mark allemand dans le SME, les cours-pivots des autres monnaies se sont exprimés rapidement, communément, par rapport à lui.
Les cours des changes variant chaque jour, le prix de l'"ECU" exprimé en une quelconque monnaie du SME est variable et l'est également le "poids" de chaque monnaie entrant dans sa composition. Il était prévu que le "poids" de chaque monnaie ferait éventuellement l'objet d'un réexamen six mois après la mise en application du SME et ensuite tous les cinq ans à chaque fois que le "poids" d'une des monnaies aurait varié de 25 % au cours de l'étape quinquennale. Les révisions envisagées ne devaient pas modifier le prix externe de l'"ECU" (le prix en autres monnaies que celles du SME) et elles devaient faire l'objet d'accords mutuels. Ce sont les États qui ont eux-mêmes fixés les cours-pivots en "ECU" de leurs monnaies et ils peuvent le modifier (dévaluations, réévaluations) après consultation de leurs partenaires. Ils peuvent aussi décider que leurs monnaies quittent le SME.

L'"ECU" devait être : le dénominateur commun des monnaies participant au SME ; la base d'un indicateur de divergences entre ces monnaies ; l'unité de comptes des dettes et des créances ; un moyen de règlement entre les autorités monétaires de la Communauté Économique Européenne.

Les accords qui ont institué le SME, ont établi que pour leur intervention au jour le jour, les Banques Centrales pouvaient s'accorder des crédits illimités. Si un pays ne veut, ou ne peut, rembourser, les mécanismes, existant déjà, sont élargis : possibilité d'un soutien monétaire à court terme par accord des Banques Centrales (dotation : 14 milliards d'"ECU", possibilité d'un concours financier à moyen terme par accord entre pays membres (dotation : 11 milliards d'"ECU").

DU "FECOM" A ...UNE BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

Le 13 avril 1973 les participants à la CEE avaient mis en place un *"Fonds Européen de Coopération Monétaire" (FECOM)*. Il était chargé *"de gérer le financement à très court terme des crédits nécessaires au maintien des monnaies à l'intérieur du "serpent", financement prévu par l'accord conclu entre les Banques Centrales le 10 avril 1972 et le soutien monétaire à court terme prévu par l'accord du 9 février 1970, conclu entre les Banques Centrales s'ouvrant des possibilités de crédits mutuels dans la limite d'un total de quote-parts s'élevant à un milliard d'unités de compte"*. A partir de l'accord de Bruxelles des 4,11,12 mars 1973 toutes les interventions, pour soutenir les monnaies du "serpent", devaient se faire en monnaies communautaires, le solde étant assuré à partir du 6 avril par le FECOM. Avec la constitution du SME le rôle du "FECOM" s'accroissait considérablement.

Le FECOM *"était donc chargé d'administrer le mécanisme de soutien monétaire à court terme. La décision qui a mis en œuvre le SME a habilité le FECOM, à recevoir des réserves monétaires des États membres de la Communauté, à constituer un "pool" de réserves communautaires et à leur fournir des "ECU" en contre partie de ces avoirs. Les "ECU" émis par le FECOM pourront être utilisés comme moyen de règlement entre les autorités monétaires des États membres de la Communauté et dans le cadre des transactions entre ces autorités et le FECOM. Les Banques centrales des pays participant au mécanisme de taux de change et au mécanisme d'intervention du SME doivent déposer auprès du FECOM 20 % de leurs avoirs en or et 20% de leurs réserves brutes en dollars des USA en contre partie desquels le FECOM émettra des "ECU". Ces opérations prennent la forme de crédits croisés à trois mois renouvelables. On ajoutera enfin, à ce niveau, que les Neuf sont convenus qu'avant deux ans serait proposée la création d'un véritable "Fonds Monétaire Européen" - semblable à l'actuel FMI - qui réunira les arrangements conclus et les institutions existantes, ce système définitif impliquant "l'utilisation intégrale de l'"ECU" en tant qu'avoir de réserve et instrument de règlement" (Résolution du 5*

décembre 1978) "(Le système Monétaire International - Pierre Pasallon - pages 147,148 et 344,345).
Les objectifs proclamés du SME n'étaient pas minces : empêcher que les monnaies de la CEE ne flottent entre elles au-delà de plus ou moins 2,25% par rapport à des cours-pivots établis en "ECU" et que la CEE subisse les conséquences du flottement généralisé des monnaies ; deux ans après la date de mise en application du SME une deuxième étape devait commencer, la constitution à partir du "FECOM" face au FMI d'un "Fonds Monétaire Européen", l'"ECU n'étant plus seulement une unité de compte mais devenant un *"avoir de réserve et un moyen de règlement"*. A long terme le FME devait être à l'origine d'une Banque Centrale européenne et l'"ECU" devenait devenir une véritable monnaie européenne.

UNE LONGUE INSTABILITE

Tout a mal débuté. Tout en étant prise en compte dans le calcul de l'"ECU", la Livre sterling est restée en dehors du SME ; l'Italie a exigé, pour y entrer, que la Lire puisse varier de plus et moins 6% à partir de son cours-pivot exprimé en "ECU". Les Banques Centrales des pays participants au SME ont continué à utiliser le Dollar dans leurs interventions par rapport à leurs propres monnaies et aux autres monnaies des pays membres du SME. Les monnaies participantes au SME sont restées dépendantes des fluctuations du Dollar sur les marchés monétaires.

Les cours-pivots des monnaies du SME n'ont cessé de fluctuer. Le 24 septembre 1979 : réévaluation de 2% du Mark et dévaluation de la Couronne danoise de 2,9%. le 30 novembre 1979 : nouvelle dévaluation de 4,8% de la Couronne danoise. Le 23 mars 1981 dévaluation de 6% de la Lire italienne. Le 5 octobre 1981 : réévaluation de 5,50% du Florin et du Mark, dévaluation de 3% du Franc français et de la Lire. Dans ces conditions la deuxième étape celle de la constitution d'un FME, qui devait avoir lieu en 1981, a été renvoyée aux calendes grecques.

Le 22 février 1982 : dévaluation du Franc belge 8,5% et de la Couronne danoise de 3%. Le 14 juin 1982 : dévaluation de 2,75% de la Lire et de 5,75 du Franc français, le Mark et le Florin sont réévalués de 4,25%. Le 21 mars 1983 : le Mark est réévalué de 5,5%, le Florin de 3,5%, la Couronne danoise de 2,5%, et le Franc belge-luxembourgeois de 1,5%, tandis que le Franc français et la Lire étaient dévalués de 2,5%, la Livre irlandaise de 3,5%.

Les remous du Dollar et du Mark se sont répercutés brutalement sur le SME. Le 26 février 1985 le Dollar cotait 3,47 marks. A la fin de l'année il ne cotait plus que 2,48 marks. Le 25 février 1987 il cotait 1,82 mark et 1,58 à la fin de l'année. En Août 1988 il remontait à 1,92 mark. Le 22 juillet 1985 : la Lire était dévaluée de 6% ; le Mark, le Florin et la Couronne danoise, les Francs français, belge, luxembourgeois, la Livre irlandaise étaient réévalués de 3%, le Franc belge et la Couronne danoise de 1% ; le Franc français était dévalué de 3%. Le 4 Août 1986 : dévaluation de 8% de la Livre irlandaise. Le 12 janvier 1987 : réévaluation de 3% du Mark et du Florin, de 2% du Franc luxembourgeois.

★

★ ★

A PROPOS DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN - II

LE SME PROVISOIREMENT CONSOLIDE

Non seulement le FECOM ne s'était pas transformé en "Fonds Monétaire Européen" mais il était incapable de stabiliser quelque peu le SME. Pour empêcher la dislocation de ce dernier ses participants ont modifié le mécanisme de soutien des monnaies en difficulté. Les 12 et 13 septembre 1987 les douze réunis à Nyborg (Danemark) conviennent : d'autoriser *"le recours au financement à très court terme auprès du FECOM pour les interventions intramarginales et en augmentant la durée et les montants de ce financement afin de faciliter les interventions destinées à soutenir la stabilité des taux de change. (Si la Banque de France décide par exemple de soutenir le cours du Franc avant que celui-ci n'atteigne son cours-plancher, elle a la possibilité d'emprunter à très court terme des Deutschmarks auprès du FECOM à condition que la Bundesbank ... l'autorise." (L'Europe de 1993-Edition Hatier page 65-66).* A Nyborg est décidé que ce ne sont plus seulement les Banques Centrales, dont les monnaies risquent de franchir leurs cours-planchers, qui doivent intervenir sur les marchés monétaires, pour les soutenir, mais que la Banque Centrale dont la monnaie apparaît comme étant la plus forte doit également soutenir les monnaies menaçant de franchir leurs cours-planchers, en l'occurence il s'agit de la Bundesbank. Le rôle du Mark, dans le SME, est donc officiellement renforcé.

Dès lors commence une nouvelle étape dans l'existence du SME. Le 19 juin 1989 la Peseta entre dans le SME. Le 5 janvier 1990 : la marge de fluctuation de la Lire est réduite de plus ou moins 6% par rapport à son cours-pivot à plus ou moins 2,25%, ce qui entraîne une dévaluation de fait de la Lire

de 3,70%. Le 8 octobre le gouvernement anglais fait entrer dans le SME, à un cours généralement considéré comme trop élevé, la Livre sterling. En octobre 1990 la Couronne norvégienne s'attache au SME, bien que la Norvège ne soit pas membre de la CEE. En mai et juin 1991 : la Finlande et la Suède, qui ne sont pas non plus membres de la CEE ancrent leurs Couronnes au SME. Le 6 avril 1992 l'Escudo portugais entre dans le SME.

La "consolidation" temporaire du SME est liée à l'évolution de la situation économique des pays de la CEE. De façon inégale, certes, entre les différents pays qui la composent et suivant les années, les années qui vont de 1985 à1990 ont été des années de "bonne" conjoncture économique et de hauts taux de profit dans les pays de la CEE. Ce furent, sur cette base, des années de "relance" de la CEE. Les 2 et 3 décembre 1985, au Conseil européen du Luxembourg, les dix (depuis janvier 1981 la Grèce fait partie de la CEE ; le Portugal et l'Espagne y entrent le 1er janvier 1986) ont décidé cette "relance". En 1986 l'"Acte unique" est élaboré et voté par les parlements des pays membres de la CEE. L'objectif poursuivi est de réaliser un "grand marché intérieur" sans frontière, où seraient éliminés tous les obstacles à la "libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes. La date limite pour atteindre cet objectif est fixée au 1er janvier 1993. Le 13 juin 1988 la CEE adopte une directive d'après laquelle la libre circulation des capitaux, devrait être effective au 1er janvier 1990 après que soit harmonisée la fiscalité sur les revenus d'épargne. Elle a été réalisée au 1er juillet 1990, sauf pour l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce qui ont jusqu'au 1er janvier 1993 pour la réaliser.

DU PLAN DELORS AUX TRAITES DE MAASTRICHT,

Au Conseil européen de Madrid des 26 et 27 juin 1989 Jacques Delors a présenté le plan de réalisation totale de l'Union Économique et Monétaire. Selon l'AFP le plan comprenait trois phases. La première devait démarrer le 1er juillet 1990.

> *"Les douze devront faire fonctionner le Système Monétaire européen (SME de manière coordonnée et parachever (pour le 1er janvier 1993 NDLR) la marché unique. Ils doivent également entamer les négociations sur un traité donnant plus de pouvoirs aux instances communautaires. La phase deux commencera avec l'entrée en vigueur du nouveau traité. Ce sera une période de transition pour habituer les douze à prendre des décisions collectives en matière monétaire et budgétaire. Un "Système européen de Banque Centrale" sera mis en place. La phase trois sera marquée par l'instauration de parité fixe entre monnaies européennes et l'attribution des compétences les plus larges aux autorités de la CEE en matière économique et monétaire. Les douze s'orienteront vers le remplacement des monnaies nationales par une monnaie commune. Ce dernier point est jugé naturel et souhaitable" mais pas "strictement nécessaire". (AFP)*

Deux ans et demi plus tard étaient conclus au Conseil de la CEE des 11 et 12 décembre 1991 qui s'est tenu à Maastricht, les traités portant le nom de cette ville. Le plus important est celui concernant "l'Union Économique et Monétaire". CPS n°41, daté du 1er février 1992 l'a résumé ainsi :

> *«Le traité sur "l'Union économique et monétaire" prévoit d'arriver au plus tard au 1er janvier 1999 à une monnaie unique, l'ECU, par une politique monétaire commune que mettrait en place une Banque centrale européenne.*
>
> *Première étape - 1er juillet 1990 - 31 décembre 1993. Libération complète de la circulation des marchandises, des services, des capitaux, des personnes. Etablissement de "programmes de convergence" en vue de rapprocher les performances des pays de la CEE. Réduction de l'inflation et du déficit budgétaire, participation au mécanisme de change du système européen, ce qui devrait rendre possible l'établissement de parités fixes entre leurs monnaies et par la suite une monnaie unique.*
>
> *Deuxième étape - Début, en principe le 1er janvier 1994, d'une période de transition pendant laquelle l'effort de convergence sera poursuivi et amplifié. Mise en place d'un "Institut monétaire européen (IME) dont la mission sera de : contrôler la coordination monétaire, le rôle de l'écu ; éventuellement préparer la constitution de la Banque européenne.*
>
> *Troisième étape - Début au plus tôt le 1er janvier 1997. En 1996 les ministres des Finances des douze estimeront quels sont les pays qui remplissent les conditions pour établir une monnaie unique :*
>
> *- l'inflation ne doit pas dépasser de 1,5 point la moyenne des trois meilleurs pays dans ce domaine,*
> *- le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB du pays considéré,*
> *- les taux d'intérêts ne doivent pas dépasser de plus de 2 points les taux moyens des trois meilleurs pays dans ce domaine,*
> *- la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB du pays considéré.*
>
> *Si au moins sept pays remplissent ces conditions, le Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement) se prononçant à la majorité qualifiée pourra (il peut mais ne le fait pas nécessairement) décider pour ces pays le passage à la troisième étape. Alors serait constituée la Banque européenne et l'ECU deviendrait la monnaie commune des pays remplissant les conditions énumérées plus haut.*
>
> *Si tel n'était pas le cas, au 1er janvier 1999 le passage à la troisième étape aurait lieu de façon automatique pour les pays en remplissant les conditions, quel que soit leur nombre. Les autres rejoindront l'ECU dès que leurs performances le leur permettront.*
>
> *La Banque centrale européenne sera indépendante des gouvernements. Son conseil d'administration sera composé de représentants des banques centrales nationales actuelles. Ces représentants seront nommés*

pour plusieurs années et irrévocables, comme le sont ceux de la Bundesbank. A l'exemple de celle-ci, la Banque européenne gèrera la politique monétaire des pays ayant franchi la troisième étape. En cas de "déficits budgétaires excessifs", un Etat membre du "club de l'ECU" pourra encourir des sanctions.»

LA SPECULATION

Sans le moindre souci de vraisemblance le communiqué de la réunion des ministres des finances et de l'économie et des gouverneurs des Banques Centrales de la CEE, des 1 et 2 Août affirme :

"Au regard de la situation économique fondamentale, des pays membres participant au système, la grille actuelle des parités est pleinement justifiée. Les ministres et gouverneurs réaffirment donc le maintien des parités actuelles et sont confiants que les cours de marché vont à bref délai s'en rapprocher".

Fixer la possibilité de variation des monnaies participant au SME à plus ou moins 15% en dessous et au-dessus de leurs cours-pivots théoriques dans le système (30% au total), enlève à ces cours-pivots tout sens. C'est le maquillage de l'acceptation des cours flottants entre monnaies participant au SME ; c'est la négation, la dissolution de celui-ci. Quant à l'"ECU" que devient-il ? Il est vrai qu'il n'a jamais joué le rôle qui lui était dévolu.

Selon le communiqué des ministres des finances, de l'économie et des gouverneurs des Banques centrales la responsabilité de l'abandon des marges de variation limitées à plus et à moins 2,25% des cours-pivots reviendrait à la "spéculation". A sa lecture la "spéculation" semble être une sorte de monstre mystérieux ou un bacille s'attaquant aux monnaies et aux économies les plus "saines". Certes la "spéculation" existe. La masse des capitaux flottants s'élève, de part le monde, à plusieurs milliers de milliards de dollars. Ce sont généralement des capitaux résultant du parasitisme de l'économie capitaliste à son stade impérialiste, au stade du capital financier, qui par la spéculation engendrent de nouveaux capitaux fictifs. Après bien d'autres journaux "Le Monde" daté du 3 Août 1993 explique :

"En une journée près de 1000 milliards de dollars s'échangent quotidiennement sur les marchés des changes mondiaux : 880 exactement au cours d'une journée moyenne de transactions au cours des mois d'avril 1992, date de la dernière enquête de la Banque des règlements internationaux (BRI). Sur ce total 83% des transactions concernent le Dollar, et seules 7% des transactions s'effectuent entre les monnaies du SME. Ces derniers jours, ce pourcentage a certainement été nettement plus élevé "...

..."La plupart des intervenants sur le marché des changes sont des établissements bancaires (y compris les Banques Centrales NDLR) qui achètent et vendent des devises pour leur propre compte ou celui de leurs clients (les entreprises qui ont besoin de réaliser leurs ventes et achats étrangers, les multinationales, qui gèrent une trésorerie en devises). Au fil des années les gestions de titres (actions et obligations) sont devenus des participants importants sur le marché des changes. Récemment les "hedge funds" (fonds de performance) dont le plus célèbre est celui de l'homme d'affaires américano-hongrois Georges Soros, sont devenus des vedettes sur le marché. Ces fonds ont la particularité d'être très liquides et n'ayant pas de contrainte de gestion de titres à long terme (contrairement par exemple aux fonds de pension) ils prennent des positions très spéculatives. Un rapport du groupe des dix souligne que durant la crise de septembre les "hedge funds" étaient "très agressifs et très visibles" mais ne représentaient pas un pourcentage important des ventes".

Les sources de "capitaux" spéculatifs sont multiples. Ainsi un des procédés spéculatifs consiste à emprunter à très court terme en monnaie, contre laquelle ou veut spéculer, auprès de la Banque Centrale qui l'émet, d'acheter la monnaie à la hausse, de la revendre à un cours supérieur et de rembourser la Banque Centrale auprès de laquelle a été contracté le prêt initial. De cette façon un bénéfice spéculatif peut être dégagé. La libre circulation des capitaux, établie depuis juillet 1990, à l'intérieur de la CEE et par rapport aux autres pays (USA, Japon, etc) a donné à la spéculation des possibilités optimales.

D'après les indications de la Banque de France elle aurait engagé toutes ses réserves en monnaies étrangères plus de 30 à 40 milliards de marks que lui aurait "prêtés" la Bundesbank soit l'équivalent de 300 milliards de francs, pour racheter des francs. La spéculation contre le Franc a donc utilisé au moins 300 milliards de francs auxquels il faut ajouter la spéculation à la hausse sur les "valeurs" en bourse qui a accompagné celle à la baisse du Franc.

Cependant l'explication par la spéculation de la crise du SME et des décisions du 2 Août est insuffisante. Sur quoi s'est fondée la spéculation à la baisse des monnaies les plus faibles du SME et pourquoi son éclatement ? Il ne faut pas oublier que le SME est une construction artificielle mise sur pied pour tenter de pallier à la destruction du Système Monétaire International consacré par la "démonétisation de l'or" en 1975 et au flottement généralisé des monnaies. Aucune des monnaies qui le composent, pas même le Mark, n'a de référence objective, c'est à dire n'est censée représenter une certaine quantité d'or. Leurs cours internationaux résultent d'équilibres instables toujours remis en question, que doivent corriger les mécanismes du SME. Mais le SME dépend lui-même d'équilibres internes économiques et politiques fragiles.

MODIFICATION DES RAPPORTS ECONOMIQUES ET POLITIQUES

Or au quatrième trimestre de l'année 1989 le régime bureaucratique de la partie Est de l'Allemagne s'effondre en même temps que s'écroule le mur de Berlin. Fin 1989, début 1990 tous les régimes, instruments du Kremlin dans les pays de la partie Est de l'Europe, s'effondrent également. La crise de la bureaucratie du Kremlin s'aggrave, jusqu'à ce que l'URSS se déchire et qu'à la fin 1991 elle soit liquidée. Ces bouleversements se sont produits sous l'action des masses, mais aussi en raison de l'impasse, de la faillite, de l'économie planifiée. Gérée par des bureaucraties parasitaires l'économie de

ces pays subissait l'énorme pression de l'impérialisme. Elle était en grande partie coupée du marché mondial et de la division internationale du travail (la productivité du travail se situait à un , relativement, très bas niveau). Elle devait relever le "défi" épuisant de la course aux armements. Il faut ajouter que dans aucun de ces pays n'existaient ne serait-ce que des embryons de Partis Ouvriers Révolutionnaires.

Ces circonstances ont fait que, la réunification de l'Allemagne étant devenue inévitable de part la volonté des masses, le gouvernement CDU-CSU-FDP de RFA, dirigé par Khol, en a habilement pris officiellement l'initiative : pour la contrôler, pour qu'elle se réalise dans le cadre de la RFA, pour que dans la partie Est de l'Allemagne la propriété privée des moyens de production, le mode de production capitaliste soient restaurés sous l'égide et en fonction des intérêts du capital financier ouest allemand. Dans tous les pays de l'Est de l'Europe les gouvernements accédant au pouvoir étaient et sont restaurationnistes, au service de l'impérialisme. Dans l'ex-URSS sous le nom de "perestroïka" la restauration capitaliste est engagée depuis 1985. Aujourd'hui dans tous les pays de la partie Est de l'Europe, de l'ex-URSS la subordination de l'économie "au marché", les "privatisations" avancent plus ou moins rapidement. Mais la conséquence ce n'est pas la "prospérité", c'est au contraire l'effondrement, la crise économique et financière, le chômage, la misère pour les masses de ces pays.

Les rapports économiques et politiques en Europe et dans le monde en ont été profondément modifiés. D'immenses champs semblaient s'ouvrir aux investissements capitalistes et à la vente des marchandises. Entre les grandes puissances impérialistes s'est engagée une lutte, souvent sourde mais parfois ouverte, pour occuper des positions dans les pays de la partie Est de l'Europe et de l'ex-URSS. L'Allemagne, déjà plus forte puissance économique et financière d'Europe, était la mieux placée pour exploiter cette situation. Du même coup l'équilibre entre les impérialismes français et allemand, résultant d'une combinaison de facteurs politiques (séquelles de la fin de la IIème guerre mondiale) et économiques s'est décisivement rompu à l'avantage de l'impérialisme allemand. Ce dernier, non seulement a pris le contrôle de la partie Est de l'Allemagne, a pénétré économiquement et financièrement dans les pays de la partie Est de l'Europe, mais encore, en raison de la crise de la Bureaucratie du Kremlin, de la dislocation de l'URSS, il a retrouvé son indépendance politique totale et l'a utilisé (exemples : rôle joué dans la dislocation de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, soldats allemands participant à l'opération engagée en Somalie, candidature au Conseil de Sécurité de l'ONU,etc).

Affolé par les bouleversements en cours dans la partie Est de l'Allemagne et de l'Europe et leurs conséquences en Europe, dans le monde et au sein de la CEE, une partie de l'impérialisme français a, par la médiation de Mitterrand, voulu précipiter la conclusion d'accords concrétisant le processus que Delors avait défini au Conseil de la CEE de Madrid des 26 et 27 juin 1989. De là ont résulté les traités de Maastricht. L'impérialisme français, Mitterrand tentaient l'impossible : conclure des accords qui liaient par de multiples fils l'impérialisme allemand à des conditions le contraignant à rester un simple partenaire, à part égale, de l'impérialisme français, au sein de la CEE et en Europe. Mais le coup a manqué. Dans ces accords, les véritables rapports de force existant désormais entre les impérialismes français et allemand apparaissent et ils ont provoqué de profondes divisions à l'intérieur du premier. La question d'une Banque Centrale Européenne en a également provoquée à l'intérieur du capital financier allemand.

Depuis la conclusion des traités de Maastricht les événements ont continué à se dérouler (exemples l'ex-Yougoslavie, la séparation entre la Bohême-Moravie et la Slovaquie, la dissolution de l'URSS, etc,etc,). Mais la médaille avait son revers. L'intégration de la partie Est de l'Allemagne à la RFA, le rétablissement du capitalisme dans cette partie de l'Allemagne ont provoqué l'effondrement de l'économie de l'ex-RDA, dont les moyens de production dans leur ensemble sont obsolètes par rapport à ceux que possèdent les principales puissances capitalistes. La production de la partie Est de l'Allemagne s'est effondrée. Rien qu'en 1991, elle a chuté de 40 %, en 1992 elle s'est encore réduite de 5%. Le "Bilan économique et sociale 1991" du Monde notait :

> *"Officiellement le chômage à l'Est de l'Allemagne est de 1,1 millions de personnes, mais l'office du travail finance 1,2 millions d'emplois à temps partiels, 360 000 emplois d'intérêt public, sans compter les pré-retraites et les stages de formation de longue durée."*

LES TRAITES DE MAASTRICHT MORTELLEMENT ATTEINTS

La puissance du prolétariat allemand a contraint le gouvernement Kohl à assumer des charges financières très lourdes comme elle l'avait contraint à pratiquer pour les salariés, l'échange d'un Mark de l'ex-RDA contre un Mark de la RFA. Il a dû couvrir bien d'autres dépenses, celles ,par exemple, provenant de la nécessité de renouveler la quasi-totalité des infrastructures. Ce serait environ 500 milliards de marks que le gouvernement central et ceux des Länder auraient consacré depuis 1991 à la partie Est de l'Allemagne, soit environ au cours-pivot du Franc par rapport au Mark dans le SME : 1 700 milliards de francs. Les déficits budgétaires de l'État et des Länder s'élèveront, d'après les prévisions, à 175 milliards de marks en 1993, 5,6 % du PIB, environ 570 milliards de francs. Comment financer, comment combler ces énormes déficits ? Il n'y a que trois moyens pour y parvenir : l'impôt, l'inflation, l'emprunt. Les impôts ont été augmentés autant que possible, l'inflation doit être limitée en raison du besoin qu'a l'impérialisme allemand de disposer d'un Mark fort qui reste un moyen de circulation et de paiement internationaux et qui permette de poursuivre une politique d'investissements à l'étranger. Reste l'emprunt. Pour couvrir les énormes besoins financiers, boucler ses énormes déficits le gouvernement allemand a recours aux capitaux étrangers. Les taux d'intérêts pratiqués par la Bundesbank étaient au début 1988 : taux d'escompte 2,5%, taux Lombard 4,5%. Ils s'élevaient en juillet 1992 : taux d'escompte 8,75 %, taux Lombard 9,75%. Bien sûr, toute la gamme des taux d'intérêt à court et moyen termes, ceux pratiqués par les banques ont suivi, ainsi que ceux pratiqués par les Banques Centrales et autres des pays participant au SME.

Dans un premier temps l'intégration de la partie Est de l'Allemagne dans la RFA a donné une puissante impulsion à l'économie Ouest allemand : en 1990 le PIB y a augmenté de 4,5% et encore de 3,5% en 1991. Certains pays de la CEE, dont la France, ont bénéficié de ce coup de fouet. La

"récession" qui dès 1989,1990,1991 a touché les USA et l'Angleterre les a épargnés. Mais en 1992 et 1993 l'activité économique a fléchi : en Allemagne jusqu'à la "dépression" (Certainement -2% en 1993) et le choc en retour a été d'autant plus brutal en France notamment. La politique des hauts taux d'intérêt a aggravé la "récession" et est devenue de plus en plus insupportable pour des secteurs croissant de l'économie capitaliste, y compris en Allemagne.

En 1993, la conjoncture économique s'est aggravée dans les pays de la CEE, sauf en Angleterre, laquelle est sortie du SME en septembre 1992. La presse met l'accent sur la "reprise" aux USA. Mais "Le Monde" du 2/9/93 écrit :

"Cela étant, la reprise américaine n'en reste pas moins modeste comparée à celles qui avaient été observées depuis la fin de la IIème guerre mondiale".

Au Japon la conjoncture économique a aussi le souffle court. Dans les pays dont les monnaies participent au SME où la crise économique s'approfondit la pression s'est faite de plus en plus forte pour que les taux d'intérêts soient abaissés, le crédit plus largement distribué, ces monnaies dussent-elles "dévaluer" ou même sortir du SME. A quoi il faut ajouter que les négociations dans le cadre du GATT (l'Uruguay Round) ont fait ressortir nombre d'antagonismes entre les capitalismes et en particulier français et allemand, participant à la CEE. Ce sont sur ces tendances que la spéculation a joué et que, sous son action le SME s'est dissout de facto.

Le communiqué des ministres des finances et de l'économie, des gouverneurs des Banques Centrales de la CEE, en date du 2 Août, déclare :

"Tous les États membres réaffirment leur détermination à mettre en oeuvre le traité sur l'union européenne dès sa complète ratification y compris la procédure d'"évaluation"" qui aux termes de l'article 109 E doit avoir lieu avant le 1er décembre, date du début de la phase II. Ils réaffirment par ailleurs leur attachement aux procédures et critères prévus par le traité, en vue d'atteindre un niveau de convergence pour permettre la réalisation de l'Union Économique et Monétaire".

Les gouvernements des pays dont les monnaies font encore, officiellement, parti du "SME" tenteront peut-être de bricoler un ersatz de "SME". Quant à passer à la deuxième étape cela ne pose pas problème : elle est vide, creuse. Mais les traités de Maastricht sont mortellement atteints. La dissolution de facto du SME prouve que les "divergences l'ont emporté sur les "convergences". En clair : les contradictions et antagonismes entre les puissances impérialistes d'Europe sont irrépressibles et en cas de crise ils s'exacerbent et deviennent explosifs jusqu'à démanteler toutes les constructions. Si la crise économique et monétaire s'exaspère, aussi important que soit la CEE, le marché commun pour les puissances capitalistes ils se dissoudront ou se disloqueront. La dissolution de facto du SME prouve qu'il ne peut y avoir d'"Europe unie" dans le cadre du régime capitaliste.

Voilà qui confirme la conclusion des articles analysant les traités de Maastricht parus dans le n° 41 de CPS daté du 1er février 1992 :

«LE SORT DE L'"UEM" ET DE L'"UNION POLITIQUE"

Il n'y a pas d'"Europe unie" et il ne peut pas y avoir d'"Europe unie" dans le cadre du mode de production capitaliste. Trotsky l'a souligné des centaines de fois : les forces productives étouffent dans les limites de la propriété privée des moyens de production et celles des frontières nationales. Sous la pression, au départ, de l'impérialisme américain, ensuite de leur propre mouvement, les bourgeoisies européennes, leurs gouvernements ont tenté en instituant la CEE, de dépasser leurs limites nationales étouffantes. Tout au plus sont-elles parvenues à former un marché commun, mais absolument pas une économie intégrée. Le mode de production capitaliste est prisonnier des formes qu'il a constituées au cours de son développement, que chaque bourgeoisie a développées et dans lesquelles elle s'est développée. Propriété privée des moyens de production et frontières nationales, Etats nationaux sont indissociables. Pour les différents capitalismes européens, le marché commun européen a été et est un espace que chaque capitalisme s'efforce d'utiliser pour se renforcer nationalement.

A cet égard, les exemples d'industries nouvelles comme l'automobile ou mieux encore l'électronique, sont significatifs. Il n'y a pas d'industrie automobile européenne mais des industries nationales qui vont à l'assaut du marché européen et du marché mondial, quitte à construire dans certains pays des usines de montage ou même de production dépendantes des maisons-mères. Tous les efforts pour former une électronique "européenne" ont échoué. Pour tenter, une fois de plus, de constituer une électronique "française", le gouvernement Mitterrand-Cresson-Soisson vient de fusionner la CEA et Thomson en formant une nouvelle société "Thomson-CEA Industrie", laquelle vient de passer un accord avec... la société américaine. Dans l'aviation civile, l'industrie aéro-spaciale, il n'y a pas d'"industries européennes" mais collaboration, sous le patronage des gouvernements, de firmes de différents pays. Les multinationales, les participations se sont multipliées au sein de la CEE. Mais ce sont des renforcements ou des tentatives de renforcement de firmes nationales. Loin de dépérir ou de s'affaiblir, tandis que se construirait un Etat européen, les Etats nationaux gardent leur fonction de défenseurs des intérêts des capitalismes nationaux dont ils sont les instruments. Les traités d'"Union économique et monétaire", d'"Union politique" les confirment dans leur fonction.

Le sort de l'"UEM" et de l'"UP", comme celui de la CEE, dépendra et de la conjoncture économique et du développement de la lutte de classe du prolétariat. Une crise économique majeure des disloquerait et l'étroitesse des frontières nationales, la propriété privée de l'essentiel des moyens de production précipiteraient les différents pays d'Europe dans un abîme sans fond.

Un puissant mouvement révolutionnaire portant au pouvoir le prolétariat dans un ou plusieurs pays d'Europe les balayerait et mettrait à l'ordre du jour la réalisation des Etats Unis Socialistes d'Europe à partir de l'expropriation de la possession, par la bourgeoisie, des principaux moyens de production et leur étatisation sous contrôle ouvrier. C'est seulement ainsi que l'Europe peut être unifiée.»

DECLARATION DU COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE, LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

A BAS L'ACCORD DE TRAHISON DES MASSES PALESTINIENNES

La presse, la radio, la télévision font chorus : "la paix" entre l'Etat d'Israël et le "peuple" palestinien serait sur le point d'être établie. Le gouvernement israélien de Itzhak Rabin "reconnaîtrait" l'Organisation de Libération de la Palestine. Officiellement l'OLP renouvellerait sa reconnaissance de l'Etat d'Israël.

Un texte serait sur le point d'être signé entre le gouvernement Rabin et Yasser Arafat. Il s'intitulerait : "Déclaration de principe sur des arrangements intérimaires d'autonomie". Son objet :

> *«dans le cadre actuel du processus de paix au Proche-Orient (...) établir une autorité intérimaire palestinienne de l'autonomie, le Conseil élu ("le "Conseil") par les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, pour une période transitoire n'excédant pas cinq ans et menant à un arrangement basé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU».*

Ces résolutions ordonnent l'évacuation des territoires occupés ("de territoires occupés", selon l'interprétation israélienne), par l'armée israélienne, pendant "la guerre des six jours" (5 au 10 juin 1967). Elles exigent la reconnaissance de l'Etat d'Israël qui a été constitué à partir de la spoliation, de l'expulsion, de l'oppression des masses palestiniennes avec l'appui de l'impérialisme américain et de la bureaucratie du Kremlin (résolution de l'ONU - 29 novembre 1947). Sur environ 4,5 millions de Palestiniens, 2,5 millions sont des réfugiés (au Liban, au Koweit, en Syrie, en Jordanie, en Arabie Saoudite, en Egypte, etc..., chiffres datant de 1988). En Cisjordanie et à Gaza, il y avait en 1988 1,4 millions de Palestiniens et 650 mille dans l'Etat d'Israël. Leur nombre croît plus rapidement que celui des Israéliens. Selon certaines estimations, le nombre de Palestiniens dans les "territoires occupés" et dans l'Etat d'Israël dépasserait, aux environs des années 2010, celui des Juifs.

L'Etat d'Israël est un Etat oppresseur, spoliateur et artificiel. Il ne peut exister sans le soutien financier, militaire, politique de l'impérialisme américain. C'est un de ses bastions au Proche et au Moyen-Orient. Reconnaître l'Etat d'Israël, c'est dénier aux masses palestiniennes le droit de vivre dans leur pays et d'en disposer. La direction de l'OLP en reconnaissant l'Etat d'Israël a trahi les masses palestiniennes même si, au terme de la "période intérimaire d'autonomie", un "Etat" palestinien croupion regroupant la Cisjordanie et la bande de Gaza était constitué. Les exilés Palestiniens seraient sans espoir de retour ; ceux de la bande de Gaza resteraient parqués dans cette zone concentrationnaire coupée de la Cisjordanie ; ceux de Cisjordanie vivraient dans un "Etat" politiquement et économiquement inviable, truffé de colonies israéliennes, sous la dépendance de fait de l'Etat d'Israël ; ceux vivant dans l'Etat d'Israël seraient plus que jamais réduits, dans leur propre pays, à la situation de sous-hommes.

LA "POLICE PALESTINIENNE" : LE GOURDIN D'ISRAEL

Pourtant ce n'est pas tout. Même la constitution d'un "Etat" croupion de Cisjordanie et de Gaza est un mirage. Puisque "la période transitoire n'excédant pas cinq ans" doit mener "à un arrangement". Quel "arrangement" ? Ce n'est pas défini, même si il est fait une vague référence aux résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité. Par contre est définie :

> *«La période transitoire commencera avec le retrait de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho. Immédiatement après l'entrée en vigueur de cette déclaration... La partie palestinienne commencera à constituer une force de police, ainsi qu'il a été convenu».*

Et l'article VIII "ordre public et sécurité" reprend :

> *«Afin de garantir l'ordre public et la sécurité intérieure des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, le Conseil établira une puissante* (souligné par le Comité) *force de police tandis qu'Israël conservera la responsabilité de la sécurité globale des Israéliens, de manière à sauvegarder leur sécurité intérieure et l'ordre public».*

En réalité ce n'est pas pour assurer *"la sécurité intérieure des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza"* que le *"Conseil établira une puissante force de police"*, mais pour "garantir" contre eux *"l'ordre public"* qui resterait fondamentalement "l'ordre" de l'Etat d'Israël. La *"puissante force de police"* serait le gourdin "palestinien" d'Israël. En outre, pour *"assurer la défense* (de l'Etat d'Israël, NDLR) *contre les menaces extérieures"* et protéger la colonisation, l'armée israélienne continuerait à occuper de fait (peut-être en retrait) la Cisjordanie et la bande de Gaza, les basses besognes étant assurées au quotidien par la "police palestinienne".

FAIRE DE LA CISJORDANIE ET DE LA BANDE DE GAZA UN PROTECTORAT ISRAELIEN

C'est dans ce cadre que devraient avoir lieu des élections dont les règles seraient définies par accord entre les occupants israéliens et la direction de l'OLP. C'est dire qu'elles seraient la simple couverture "démocratique" de la trahison par la direction de l'OLP, pour un plat de lentilles israéliennes, des intérêts fondamentaux des masses opprimées et exploitées palestiniennes.

Aux Palestiniens signataires de cette déclaration serait attribuée

«Immédiatement après (son) entrée en vigueur et le retrait de la bande de Gaza et de Jéricho... l'autorité... dans les domaines suivants : éducation et culture, santé, affaires sociales, taxation directe et tourisme».

Les autorités israéliennes et palestiniennes négocieront un accord sur la période intérimaire ("l'accord intérimaire").

L'accord intérimaire devra spécifier, entre autres, la structure du Conseil, le nombre de ses membres ainsi que le transfert, en faveur du Conseil, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement militaire israélien et de son administration civile. L'accord intérimaire devra aussi spécifier l'autorité exécutive du Conseil et son autorité législative conformément à l'article IX ci-dessous, ainsi que les organes judiciaires palestiniens».

Le "Conseil" devrait, lors de son instauration, constituer des "autorités" pour les gestions de l'électricité, du port de Gaza, pour l'environnement, pour l'eau, une autorité foncière. Il devrait instituer une Banque palestinienne de développement. Il devrait établir toute autre structure préalablement convenue, conformément à "l'accord intérimaire". Il s'agit de faire de la Cisordanie et de la bande de Gaza un protectorat d'Israël, dont, de plus, les deux parties seraient coupées l'une de l'autre ce qui accroîtrait encore leur dépendance et leur incapacité à vivre en dehors de la domination israélienne.

L'UNION DU "PEUPLE" ENTIER EST TOUJOURS UNE DUPERIE POUR LES MASSES

Une fois de plus est démontré qu'un "peuple" est composé de classes aux intérêts divergents, antagoniques. La direction de l'OLP est une représentation politique de la bourgeoisie palestinienne. Si faible soit cette dernière, ses intérêts, sa peur des masses, la lient à l'impérialisme. Quant aux masses palestiniennes, elles n'ont cessé de combattre pour leurs droits nationaux, pour reconquérir leur pays. Depuis le 9 décembre 1987, celles de Cisordanie et de Gaza se sont engagées dans la terrible bataille de 'l'Intifada". Par milliers des Palestiniens sont tombés, tués par l'armée israélienne, d'autres milliers ont été emprisonnés, torturés. La population palestinienne de la bande de Gaza et de la Cisjordanie ont subi de terribles souffrances.

La direction de l'OLP, Yasser Arafat, entérinent leur trahison, qui date de longtemps, en signant "l'accord intérimaire". Une fois encore, l'union de toutes les classes d'un pays opprimé, contre l'impérialisme, se révèle une duperie pour les classes exploitées et la jeunesse en lutte contre celui-ci et ses agences (en l'occurrence l'Etat d'Israël). Ni l'Union nationale, ni les Fronts Populaires, ni le "Front Unique Anti-impérialiste", ne peuvent diriger victorieusement le combat pour les droits nationaux, les libertés démocratiques, la réforme agraire, etc.

«La nature de la bourgeoisie nationale des pays arriérés, classe exploitée et semi-opprimée, détermine en de nombreuses occasions la nécessité d'accords temporaires avec les organisations nationalistes bourgeoises, de masse, dans le cadre du Front Unique Anti-impérialiste. Un tel front ne peut être que circonstanciel et limité dans le temps, sa prolongation au-delà des circonstances qui ont justifié sa réalisation implique une adaptation au nationalisme bourgeois et la subordination du prolétariat à la bourgeoisie. En aucun cas un tel front ne peut avoir un objectif gouvernemental commun (entre organisations bourgeoises et ouvrières, NDLR)».

LE PROLETARIAT PALESTINIEN A A CONSTRUIRE SON PARTI, SES SYNDICATS

Pour les masses palestiniennes il n'y a d'issue que par et dans la construction d'un Parti Ouvrier Révolutionnaire Palestinien qui lie la lutte contre l'Etat d'Israël à la lutte du prolétariat palestinien contre le capitalisme pour le gouvernement et le pouvoir ouvriers. C'est dire que ce combat est indissociable de celui pour la construction de l'Internationale ouvrière révolutionnaire parce qu'il se situe dans la perspective de la réalisation du socialisme donc de la révolution prolétarienne internationale. Un tel parti devra combattre :

Pour une Constituante palestinienne, les masses palestiniennes ayant récupéré leur pays. Mais ce mot d'ordre ne prend tout son sens que s'il est situé sur la ligne de la constitution d'un Gouvernement ouvrier et paysan de Palestine, seul gouvernement capable de résoudre la question nationale parce que résolvant la question sociale. La victoire des masses palestiniennes est inséparable de celle de la révolution prolétarienne au Proche et au Moyen-Orient contre l'impérialisme, les Etats bourgeois-féodaux et les cliques militaro-bureaucratiques bourgeoises. L'indépendance nationale, les libertés démocratiques, l'Assemblée Constituante, le Gouvernement Ouvrier et Paysan, l'expropriation des classes dominantes et exploiteuses, la prise en main par le prolétariat des principaux moyens de production, la réforme agraire, les Etats Unis Socialistes du Proche et du Moyen-Orient exigent un même combat. Comme tous les prolétariats, celui de Palestine doit construire sa centrale syndicale comme il doit construire son parti.

Le 8 septembre 1993

ERRATUM

Des erreurs se sont produites dans les deux articles intitulés "Crise du syndicalisme" publiés dans C.P.S n° 48 du 20 juin 1993.

Dans le deuxième de ces articles, les différentes parties qui le composent sont numérotées VIe, VIIe, VIIIe et IXe parties. En réalité, ce sont les VIIIe, IXe, Xe, XIe parties de l'ensemble des articles publiés dans plusieurs numéros de CPS sous le titre "Crise du syndicalisme".

Autres erreurs importantes :

page 21, colonne de droite, cinquième ligne, ce n'est pas *"Evidemment une telle résolution"* mais ***"Evidemment une telle révolution"***.

sous le sous-titre "L'intérêt général", colonne de droite, sixième ligne, ce n'est pas *"s'incliner respectivement"* mais ***"s'incliner respectueusement"***.

page 23, colonne de droite, deuxième ligne du deuxième paragraphe, ce n'est pas *"les organisations ouvrières"* mais ***"les organisations politiques ouvrières"***.

page 26, sous le sous-titre "Une orientation réformiste", colonne de droite, deuxième ligne, remplacer *"Amiens"* par ***"Amsterdam"***.

page 32, sous le sous-titre "Pour un plan transitoire du capitalisme au socialime", colonne de gauche, cinquième ligne, ce n'est pas *"que Bardin lest, en son nom à lui Boudin"* mais ***"que Bardin lut, en son nom à lui Bardin"***

★

★ ★

✂----------

BULLETIN D'ABONNEMENT A "COMBATTRE POUR LE SOCIALISME"

10 NUMEROS : 100 FFR

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE :_____

CODE POSTAL : _____LOCALITE : _____

(Ecrire en caractère d'imprimerie. Merci)

Chèque à établir à l'ordre de : Stéphane JUST
Envoyer à : Stéphane JUST - B.P. 154 - 92804 PUTEAUX CEDEX

Directeur de la Publication : Stéphane JUST
Commission Paritaire n° 67187
n° I.S.S.N. : 0763790 X
Imprimerie Spéciale

SOMMAIRE

C.P.S. n° 49 - 20 septembre 1993

LE GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, N'EST FORT QUE DU DESARROI POLITIQUE DU PROLETARIAT ET DE LA JEUNESSE 1
Les sondages : un moyen de matraquer politiquement les masses 1
La conjoncture économique internationale reste mauvaise 1
Un optimisme de commande... 2
...Et la réalité 2
L'opinion de Raymond Barre 2
L'utilisation de l'emprunt 3
Des attaques de Seguin... à la dévaluation de fait 3
A propos de la loi Pasqua 4
Les coups d'épingle de Mitterrand 4
Chirac et son dispositif 4
Spontaneite du prolétariat 5
Tâches politiques 6
LE GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, FAIT LA GUERRE AU PROLETARIAT ET A LA JEUNESSE. 6
Le gouvernement Chirac-Balladur, RPR-UDF "lie sa politique" sociale "à sa politique économique" 6
"L'avant-projet de loi quinquennale sur l'emploi" 7
"La législation sociale mise en pièces" 7
"Nous avons besoins d'interlocuteurs solides" 8
Nicole Notat 8
Marc Blondel 9
Louis Viannet 10
Le gouvernement fait la guerre aux travailleurs 11
L'ATTAQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT CHIRAC-BALLADUR, RPR-UDF, CONTRE LES ENSEIGNANTS ET L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 11
Le sort fait au corps enseignant dépend de celui de la classe ouvrière dans son ensemble 11
Le gouvernement Balladur applique le programme RPR-UDF contre le corps enseignant et l'enseignement public 12
Universités : les deux visages du démantèlement 13
De la "politique de l'emploi" a la généralisation de l'apprentissage 13
Le financement de l'enseignement privé : un acte politique 14
Le gouvernement a-t-il reculé sur la loi Falloux ? 15
Comment faire face ? 15
A PROPOS DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN - I 16
Le communiqué du 2 août 1993 16
De septembre 1992 aux élections françaises : de crise en crise 16
Une euphorie... 17
... De courte durée 18
Du "plan Werner"... aux accords de Washington 18
... Au "Serpent monétaire" 19
... A sa réduction à la "zone Mark" 20
Constitution du SME 20
L'"Ecu" 20
Du "fecom" à ...une Banque Centrale Européenne 21
Une longue instabilité 22
A PROPOS DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN - II 22
Le SME provisoirement consolidé 22
Du plan Delors aux traités de Maastricht, ... 23
La spéculation 24
Modification des rapports économiques et politiques 24
Les traités de Maastricht mortellement atteints 25
Le sort de l'"UEM" et de l'"Union Politique" 26
DECLARATION DU COMITE POUR LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE, LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE 27
A bas l'accord de trahison des masses palestiniennes 27
La "police palestinienne" : le gourdin d'israël 27
Faire de la Cisjordanie et de la bande de Gaza un protectorat israélien 28
L'union du "peuple" entier est toujours une duperie pour les masses 28
Le prolétariat palestinien a à construire son parti, ses syndicats 28
ERRATUM 29
SOMMAIRE 30